Rapport d’activité

COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS
COMMISSAIRE AUX DROITS DE L’HOMME

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L’EUROPE

COMMISSAIRE AUX DROITS DE L’HOMME DU CONSEIL DE L’EUROPE

MICHAEL O’FLAHERTY

RAPPORT ANNUEL D’ACTIVITÉ 2024

Présenté au Comité des Ministres
et à l’Assemblée parlementaire

Strasbourg, le 7 avril 2025

CommHR(2025)18

Table des matières

Avant-propos du Commissaire 4

1 Focus sur les pays 8
Introduction 8
1.1 Visites 8
1.2 Lettres et déclarations 9
1.3 Entretiens avec les autorités 10

2 Focus thématique 12
Introduction 12
2.1 Conséquences de la guerre en Ukraine sur les droits humains 12
2.2 Droits humains des Roms et des Gens du voyage 14
2.3 Droits humains des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants 15
2.4 Intelligence artificielle et droits humains 16
2.5 Protection de l'environnement et droits humains 17
2.6 Droits des femmes et égalité de genre 17
2.7 Droits des enfants et des jeunes 17
2.8 Droits humains des personnes LGBTI 18
2.9 Droits sociaux 19
2.10 Liberté d'association et liberté de réunion 19
2.11 Liberté d'expression, liberté des médias et sécurité des journalistes 20
2.12 Lutte contre le racisme et l'intolérance 20
2.13 Justice transitionnelle 21
2.14 Droits humains et le sport 21

3 Défenseurs des droits humains 21

4 Coopération avec les structures nationales des droits humains 23

5 Systeme de la Convention Européenne des droits de l'homme 24

6 Coopération avec les organisations européennes et internationales 24

7 Autres réunions 25

8 Activités de Communication 29

9 Personnel et budget 30

Annexe 31

AVANT-PROPOS DU COMMISSAIRE

Alors que j'arrive au terme de ma première année en tant que Commissaire, je constate que nous sommes à un tournant en matière de protection des droits humains.

D'une part, nous devons reconnaître que le système moderne des droits humains est étonnant, sans doute la plus grande réalisation de la modernité. Qui plus est, il est unique – la seule feuille de route pour le respect de la dignité humaine qui, sur le plan formel, a été affirmée et réaffirmée à plusieurs reprises par tous les États – notamment lors des conférences mondiales sur les droits humains, dans la déclaration de Reykjavik de 2023 du Conseil de l'Europe et, plus récemment, lors du Sommet de l'avenir tenu par les Nations unies en septembre dernier. Et le système continue de se développer, comme en témoigne, par exemple, l'adoption le 12 mars 2025 par le Conseil de l'Europe d'une Convention pour la protection de la profession d'avocat.

Mais, d'un autre côté, malgré ce qui a été accompli, nous nous trouvons aujourd'hui au bord d'un précipice au-dessus duquel nous pourrions perdre beaucoup, sinon tout. Il y a au moins six éléments à cette période de crise.

- Tout d'abord, nous sommes à un moment de l'histoire où nos sociétés ont largement oublié pourquoi nous avons mis en place un système de droits humains. Comment il a été un élément essentiel de la construction d'après-guerre de ce continent et de notre monde moderne. Ceux qui ont été témoins ou ont participé à la mise en place du système ne sont pour la plupart plus parmi nous. Et l'oubli est exacerbé par le déclin de l'éducation aux droits humains dans nos écoles.

- Deuxièmement, nous constatons aujourd'hui une volonté nouvelle d'un nombre croissant de dirigeants politiques de renier les droits, de rejeter les engagements juridiques, de revenir sur les obligations découlant des traités.

- Troisièmement, moins visible mais tout aussi pernicieux, on constate couramment que les considérations relatives aux droits humains sont reléguées aux marges de la gouvernance et que les éléments de ses mécanismes de protection nationaux, régionaux et mondiaux sont progressivement mais insidieusement affaiblis.

- Quatrièmement, tous ces développements se produisent dans le cadre de tendances politiques populistes qui enchevêtrent et enveniment le discours et érodent à la fois les institutions et les liens sociaux de confiance.

- Cinquièmement, il est également devenu à la mode de remettre en question la validité des droits humains au sein de certains cercles intellectuels, en soutenant qu'ils ne remplissent plus de fonction utile pour nos sociétés, qu'ils sont « périmés ».

- Sixièmement, et enfin, cette période de crise pour les droits humains est précisément celle où ils sont plus nécessaires que jamais, une période où nous sommes confrontés à un besoin urgent et impératif d'instaurer le respect de l'humanité au cœur de l'engagement dans les conflits et au-delà.

Face à cette situation préoccupante pour les droits humains, nous devons nous mobiliser, nous imprégner mutuellement du sentiment d'urgence, nous rassembler pour défendre et renforcer le système. Et nous devons le faire avec un sentiment d'indignation face à ce qui est mis en péril. Comme l'a dit Stéphane Hessel dans sa grande polémique sur la Déclaration universelle des droits de l'homme*, Indignez-vous !*

Hessel et d'autres ont également souligné la nécessité d'aller de l'avant avec clarté, résolution et un sentiment de renouveau. Le renouveau doit être guidé par la nécessité de faire respecter les droits humains de chacun dans nos sociétés, dans toute leur extraordinaire diversité. L'un des principaux défis consiste à raviver l'intérêt pour les droits humains dans l'ensemble de la société, tout en ne relâchant jamais notre défense des plus marginalisés et des plus négligés.

Nous sommes tous mis au défi, tant sur le plan personnel qu'institutionnel. Il y a beaucoup à dire sur les rôles divers et essentiels de la société civile, des institutions nationales de droits humains et des organismes de promotion de l'égalité, des tribunaux et des parlements, des éducateurs, des médias et du secteur privé. Mais les États restent le moteur de la protection des droits humains. L'ensemble du système est construit sur et autour d'eux. Leur rôle n'a jamais été aussi important en termes de protection des droits humains, tant au niveau national qu'international.

Au niveau national, les gouvernements doivent placer les droits humains au cœur de leur action, les intégrer enfin dans tous les domaines et s'interroger sur l'impact qu'ils devraient avoir sur chaque aspect de la gouvernance, y compris l'économie. Pour les aider, ils devraient adopter des plans d'action nationaux significatifs en matière de droits humains. Les États ont également une grande responsabilité dans le développement de l'espace dévolu à la société civile et la protection de leurs communautés de défenseurs des droits humains.

Et, bien sûr, lorsque je parle des États, je fais également référence à la gouvernance régionale et locale, où il reste encore beaucoup à faire. Souvenez-vous de la façon dont Eleanor Roosevelt nous a rappelé que les droits humains universels n'ont de sens que s'ils ont un sens dans les « petits endroits, près de chez soi ».

A l'étranger, j'encourage les gouvernements à être plus fermes dans leur défense des droits humains. Je reconnais que les États font un excellent travail dans les forums multilatéraux, comme ici au Conseil de l'Europe. Mais je crois que nous sommes à un moment où les droits humains doivent être plus visibles également dans la politique étrangère bilatérale. Je salue et encourage également les coalitions informelles d'États autour de questions et de thèmes spécifiques relatifs aux droits humains (je constate régulièrement l'impact de leurs efforts). Et j'apprécie le rôle précieux joué par la communauté encore petite mais croissante des ambassadeurs nationaux des droits humains.

Que ce soit chez nous ou à l'étranger, nous avons besoin d'entendre nos dirigeants politiques, à maintes reprises et haut et fort, sur l'importance des droits humains. Nous n'avons jamais eu autant besoin qu'ils soient défendus en des termes forts, clairs et sans ambiguïté.

Pour ma part, je continuerai à m'efforcer de consacrer l'intégralité de mon mandat à la promotion et à la protection des droits humains dans tous nos États membres.

Au cours de ma première année, j'ai assumé mes responsabilités en suivant de près les priorités que j'avais définies lors de ma prise de fonction.

Ma priorité absolue a été le respect des droits humains du peuple ukrainien. Je me suis rendu dans ce pays à trois reprises depuis 2023 (deux fois en tant que Commissaire). Je saisis toutes les occasions d'exprimer ma solidarité avec le peuple ukrainien, sa communauté nationale des droits humains et sa société civile. Je soutiens les initiatives visant à défendre les droits humains et le bien-être des personnes, y compris les enfants, dans les territoires occupés, en détention et/ou emmenées en Russie. Je continue d'encourager le soutien à la réalisation des droits sociaux, ainsi que civils et politiques.

J'ai défini dix domaines d'action qui doivent être abordés pour que les droits humains soient au cœur de toute voie vers la paix. Il s'agit de : garantir la responsabilité pénale ; fournir réparation aux victimes ; accorder une attention prioritaire à la situation des prisonniers, des enfants et des personnes disparues ; soutenir le retour des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des réfugiés ; défendre les droits des personnes vivant dans des territoires temporairement occupés ; soutenir la transition vers la fin de la loi martiale ; intégrer les droits humains comme fil conducteur de la reconstruction ; aligner les engagements en matière de droits humains liés à la paix sur la voie de l'adhésion à l'UE ; honorer le rôle des femmes dans le rétablissement de la paix ; donner à la société civile une place à la table des négociations de paix.

Je continuerai à attirer l'attention sur ces questions et, par ailleurs, je resterai étroitement engagé en faveur des droits humains du peuple ukrainien.

Ma deuxième priorité a été de soutenir l'intégration des considérations relatives aux droits humains au cœur de l'engagement avec les grandes questions de notre époque. Au cours de l'année écoulée, deux d'entre elles ont retenu mon attention : les défis de la migration et le déploiement de l'intelligence artificielle.

Ces dernières années, j'ai visité de nombreuses frontières extérieures de nos États membres. Dans certains endroits, j'ai observé de bonnes pratiques et des améliorations en termes d'accès aux procédures d'asile et de conditions d'accueil. Cependant, je suis particulièrement préoccupé par les phénomènes d'externalisation et de violations systématiques aux frontières, y compris en réponse à l'instrumentalisation.

L'externalisation est la pratique par laquelle les États cherchent à faire gérer à l'étranger certains aspects de leurs propres responsabilités en matière de procédures d'asile ou de contrôle des frontières. Il existe différents modèles d'externalisation, chacun soulevant des considérations distinctes en matière de droits humains. Ceux-ci font l'objet d'une étude que je mène actuellement et qui donnera lieu à un rapport fin 2025.

L'instrumentalisation désigne la pratique abusive par laquelle certains États soutiennent ou facilitent le mouvement irrégulier de réfugiés et de migrants vers d'autres États afin de les déstabiliser ou de faire pression sur eux. Cette pratique est à déplorer. Cependant, le renforcement légitime de la sécurité à nos frontières ne doit pas – et ne peut pas – se faire au détriment du respect des principes fondamentaux du droit international tels que le droit de demander l'asile et l'interdiction du refoulement. J'ai exposé ma position sur ces questions dans trois interventions en tant que tierce partie devant la Cour européenne des droits de l'homme et j'ai abordé ces préoccupations avec plusieurs États membres.

Pour conclure mes remarques sur la migration, j'observe que c'est sans doute le contexte dans lequel nous constatons le plus grand recul de l'État de droit en Europe.

En ce qui concerne l'intelligence artificielle, je considère que cette technologie en évolution rapide est le vecteur potentiel d'une transformation vaste et bienvenue de nos sociétés. Mais son application comporte aussi souvent un grand risque pour le bien-être humain. C'est dans ce contexte que je me réjouis de l'ouverture à la signature de la Convention-cadre sur l'intelligence artificielle. Cet instrument novateur fondé sur les droits humains constituera un cadre de référence important pour la surveillance de l'IA dans le monde entier.

Il sera impératif que les dispositions de la Convention se reflètent dans les systèmes nationaux de réglementation et de surveillance. Je considère que la loi de l'Union européenne sur l'IA constitue une réalisation notable qui offre un modèle partiel pour une telle surveillance. En outre, l'outil du Conseil de l'Europe pour le test des technologies sur les droits humains, HUDERIA, est une initiative novatrice qui mérite un large soutien.

Au-delà des engagements existants en matière de traités et de réglementations, il convient désormais de renforcer la surveillance du secteur privé ainsi que dans les domaines de la sécurité et de la défense.

Je continuerai à suivre de très près les développements en matière d'intelligence artificielle.

Au-delà de ces deux secteurs, d'autres grandes questions auxquelles j'ai l'intention de m'intéresser de plus en plus sont le droit à un environnement sain et les niveaux de pauvreté dans nos sociétés.

Mon troisième domaine prioritaire est la défense des droits humains des personnes les plus marginalisées de nos sociétés. C'est pourquoi j'ai consacré beaucoup de temps et d'attention à la situation des Roms et des Gens du voyage, soit quelque 12 millions de personnes dans nos États membres, dont les droits humains sont largement et souvent systématiquement violés. Les schémas de haine et de racisme s'accompagnent d'une discrimination et d'une exclusion sociale extrêmes.

Je me suis rendu auprès de ces communautés dans plusieurs pays afin de les écouter et de mieux comprendre leur situation. En 2025, je publierai un rapport de grande envergure qui mettra l'accent sur l'autonomisation des femmes et des filles roms. Je continuerai également à offrir des conseils ciblés à certains États membres.

Tout en maintenant un engagement fort en faveur des droits humains des Roms et des Gens du voyage, je m'attaquerai, dans les mois à venir, à la situation d'autres groupes marginalisés dans nos sociétés.

Ma quatrième et dernière priorité est la défense des défenseurs des droits humains. Je suis très préoccupé par le sort des défenseurs dans de nombreux pays et par la détérioration du climat dans lequel ils - y compris les militants, les journalistes indépendants et autres - cherchent à opérer. Leur sécurité et leur bien-être sont un indicateur de la santé de nos démocraties et, à cet égard, nous sommes confrontés à de sérieux défis. Je suis intervenu au nom de défenseurs des droits humains auprès de gouvernements nationaux et de la Cour européenne des droits de l'homme, et je leur ai rendu visite en prison. J'observe que les militants sont soumis à des degrés de pression variables en fonction des questions sur lesquelles ils travaillent. Les militants des droits des femmes et des personnes LGBTI ont continué à être confrontés à des défis particuliers au cours de l'année écoulée. Et un très large éventail de militants de la société civile a été affecté par des lois problématiques en matière de financement étranger.

Au-delà des priorités spécifiques, j'ai jugé nécessaire, au cours de l'année écoulée, de m'intéresser à des préoccupations systémiques telles que les menaces pesant sur le fonctionnement des institutions nationales des droits humains et des organismes de promotion de l'égalité, le financement de la société civile, les défis posés à nos systèmes fondés sur les droits humains et sur des règles, ainsi que la montée de la désinformation. Je me suis également intéressé à la situation des droits humains dans un certain nombre de pays spécifiques, en formulant des recommandations et d'autres commentaires, le cas échéant (dont une grande partie est accessible sur mon site web).

Dans la mesure du possible, j'ai adopté une approche genrée de mes activités, reconnaissant l'expérience distincte des femmes et des hommes. Pour m'aider à cet égard, le personnel qui soutient mon mandat a suivi une formation sur mesure sur l'intégration de la dimension de genre. Je cherche également à intégrer les points de vue des jeunes dans mon travail, et je développe à cette fin des méthodes de consultation structurées.

En termes de méthodologies, j'ai cherché à rester agile et rapide à m'engager, notamment en étant sur le terrain dans la mesure du possible. Je me suis moins concentré sur les rapports à grande échelle que sur les interventions ciblées et focalisées en temps réel. J'ai également investi dans le maintien et le développement de partenariats. J'ai cherché à approfondir les liens et l'engagement avec les autres institutions du Conseil de l'Europe, ainsi qu'avec l'Union européenne, les Nations unies, l'OSCE, les institutions nationales des droits humains et les organismes de promotion de l'égalité, ainsi qu'avec la société civile, le monde universitaire et le secteur privé.

En ce qui concerne l'avenir, bien que je sois pleinement conscient de l'ampleur du défi auquel nous sommes tous confrontés, je pense néanmoins que le mandat de Commissaire aux droits de l'homme peut contribuer à tracer la voie à suivre. Je garde l'espoir qu'ensemble, nous pourrons sauver les droits humains de l'abîme. En agissant avec détermination et prudence, nous pouvons protéger ce qui a été accompli et le consolider pour l'avenir.

Que les derniers mots soient ceux de Hessel,

Je vous souhaite à tous, à chacun d'entre vous, d'avoir votre motif d'indignation. C'est précieux. Quand quelque chose vous indigne comme j'ai été indigné par le nazisme, alors on devient militant, fort, engagé. On rejoint ce courant de l'histoire et le grand courant de l'histoire doit se poursuivre grâce à chacun. Et ce courant va vers plus de justice, plus de liberté mais pas cette liberté incontrôlée du renard dans le poulailler. Ces droits, dont la Déclaration universelle a rédigé le programme en 1948, sont universels. Si vous rencontrez quelqu'un qui n'en bénéficie pas, plaignez-le, aidez-le à les conquérir.

Michael O'Flaherty

1 FOCUS SUR LES PAYS

Introduction

Au cours de l'année 2024, le Commissaire O'Flaherty s'est rendu dans plusieurs pays pour se concentrer sur des questions spécifiques en matière de droits humains nécessitant une attention particulière. Outre l'impact de la guerre en Ukraine sur les droits humains, ces questions concernaient principalement les droits humains des Roms et des Gens du voyage, ainsi que des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants. Le Commissaire a également envoyé des lettres pour faire part de certaines préoccupations en matière de droits humains aux autorités chargées d'y répondre. Outre les deux domaines susmentionnés, ces lettres ont porté sur la liberté d'association, le droit de réunion pacifique, la liberté d'expression et la liberté des médias, les droits humains des personnes LGBTI et la situation des défenseurs des droits humains. Dans certains cas, le Commissaire a abordé des situations relatives aux droits humains qui nécessitaient une attention urgente par le biais de déclarations. Tout au long de l'année 2024, le Commissaire a également poursuivi son dialogue avec les États membres du Conseil de l'Europe sur ces questions et d'autres questions relatives aux droits humains lors de rencontres individuelles avec les autorités, tant à Strasbourg qu'à l'étranger.

1.1 Visites

Ukraine
Du 23 au 25 avril 2024, le Commissaire s'est rendu en Ukraine (Kyiv) pour la première fois de son mandat. Il s'est concentré sur les droits humains des enfants ukrainiens transférés en Russie et en Bélarus et de ceux résidant dans les territoires temporairement occupés de l'Ukraine. Le Commissaire a déploré les violations des droits humains commises sous l'occupation russe et en Russie, notamment la torture des prisonniers de guerre et des civils ukrainiens détenus. Il a salué le Registre des dommages du Conseil de l'Europe en faveur de l'Ukraine et a déclaré qu'un futur mécanisme d'indemnisation devrait permettre de dédommager toutes les victimes de l'agression russe. Il a souligné l'urgence de reconstruire les infrastructures ukrainiennes, notamment les écoles détruites.

République slovaque
Du 8 au 12 juillet 2024, le Commissaire s'est rendu en République slovaque, où il s'est principalement intéressé aux droits humains des Roms. Il a mis en évidence les mauvaises conditions de vie de certaines communautés roms marginalisées et la discrimination dans les soins de santé, y compris la nécessité urgente d'indemniser les femmes roms victimes de stérilisation forcée. Il a également souligné la nécessité de lutter plus largement contre l'antitsiganisme et la discrimination, y compris dans le domaine de l'éducation et dans les pratiques policières. Au-delà de la situation des Roms en matière de droits humains, il a regretté que la loi visant à remplacer le radiodiffuseur public par une nouvelle entité ait été adoptée malgré ses préoccupations antérieures, et a souligné que le projet de loi sur l'enregistrement des ONG devrait être pleinement conforme aux normes de droits humains.

Pologne
Le Commissaire s'est rendu en Pologne du 16 au 18 septembre pour se concentrer sur la situation des droits humains à la frontière avec le Bélarus. Tout en reconnaissant les défis de l'instrumentalisation de la migration, il a souligné que la pratique des retours sommaires de personnes à travers la frontière, sans évaluation individuelle, les expose au risque de graves violations des droits protégés par la CEDH. Il a souligné la nécessité de mettre fin à ces retours, de créer des structures permettant un dialogue constructif avec des organisations de la société civile spécialisées et d'améliorer l'accès juridique et humanitaire à la zone tampon. Il a recommandé d'envisager la mise en place d'un mécanisme indépendant de surveillance des droits humains à la frontière et d'abroger la législation exonérant les agents des frontières de toute responsabilité pénale dans certains cas.

Finlande
Du 23 au 26 septembre, le Commissaire a effectué une visite en Finlande, axée sur la situation des droits humains des Roms et les questions liées à la migration et à l'asile. Il s'est rendu dans plusieurs lieux importants, dont un point de passage frontalier, et a rencontré les autorités et d'autres acteurs pertinents. Tout en reconnaissant les graves difficultés auxquelles la Finlande est confrontée en raison de l'instrumentalisation de la migration par un État voisin, le Commissaire a souligné que le contrôle des frontières ne devait pas se faire au détriment des droits humains. En

ce qui concerne les Roms, le Commissaire a salué les réalisations de la Finlande en matière de droits humains, mais a également été informé des préoccupations concernant, entre autres, la discrimination et la montée du racisme.

Irlande
Du 7 au 11 octobre, le Commissaire a effectué une visite en Irlande où il s'est concentré sur les droits humains des Gens du voyage et des Roms. En plus de rencontrer des représentants du gouvernement, de l'Oireachtas, des structures indépendantes de défense des droits de l'homme, des communautés de Gens du voyage et de Roms et de la société civile, le Commissaire a visité des aires de stationnement à Dublin et à Limerick et a participé à une cérémonie dédiée à la mémoire des Gens du voyage, y compris des enfants, décédés par suicide. À la suite de cette visite, il a appelé l'ensemble du gouvernement à accorder une attention soutenue à la lutte contre le racisme et la discrimination persistants envers les gens du voyage dans la société irlandaise, et a encouragé de nouvelles mesures visant à améliorer l'accès à l'éducation et aux soins de santé.

Türkiye
Du 4 au 8 novembre, le Commissaire a effectué une mission de contact en Türkiye, axé sur un large éventail de questions relatives aux droits humains, notamment l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, la situation des migrants et des réfugiés et les droits des communautés roms.

1.2 Lettres et déclarations

Azerbaïdjan
Lettre adressée au Président de la République d'Azerbaïdjan, Ilham Aliyev, sur la situation des défenseurs des droits humains, des journalistes et des militants de la société civile emprisonnés pour leur travail légitime ou pour avoir exprimé des opinions dissidentes ou critiques et demandant leur libération, publiée le 18 novembre.

Chypre
Lettre adressée au Président de la République de Chypre, Nikos Christodoulides, sur la situation des migrants et des demandeurs d'asile bloqués dans la zone tampon dans des conditions qui les exposent à des risques importants de violation de leurs droits humains, et sur les informations selon lesquelles des personnes migrantes arrivées par la mer se sont vu refuser le droit de débarquer à Chypre et ont été renvoyés sans pouvoir bénéficier des procédures d'asile, publiée le 31 octobre

Tchéquie
Des lettres au Premier ministre, Petr Fiala, et à la Présidente de la Chambre des députés de la République tchèque, Markéta Pekarová Adamová, et au Président du Sénat de la République tchèque, Miloš Vystrčil, concernant la loi sur l'indemnisation des victimes de stérilisations forcées, dont la plupart sont des femmes roms, demandant aux autorités d'étendre la loi pour une période suffisante afin de garantir l'accès à l'indemnisation de toutes les victimes et de remédier aux lacunes identifiées pour assurer une procédure claire et cohérente, publiée le 11 décembre.

Finlande
Lettre adressée au président du Parlement finlandais Jussi Halla-aho, au Président de la Commission administrative Mauri Peltokangas, au Président de la Commission du droit constitutionnel Heikki Vestman et au Président de la c Commission des affaires étrangères Kimmo Kiljunen, exprimant des préoccupations quant à la compatibilité avec les droits humains du projet de loi sur les mesures temporaires de lutte contre la migration instrumentalisée, qui fixe les conditions dans lesquelles le gouvernement peut restreindre la réception des demandes de protection internationale à la frontière finlandaise et à proximité de celle-ci et permet aux autorités compétentes de refuser l'entrée à un migrant et/ou de le renvoyer sommairement, a été publié le 17 juin.

Géorgie
Lettre adressée au Président du Parlement géorgien, Shalva Papuashvili, appelant le Parlement à ne pas adopter le projet de loi « sur la transparence de l'influence étrangère », qui exigeait que les organisations de la société civile recevant plus de 20 % de leur financement de l'étranger s'enregistrent auprès du Ministère de la Justice et risquait d'avoir un effet dissuasif sur le travail des médias et des organisations de la société civile, publiée le 16 avril.

Lettre adressée au président du Parlement géorgien, Shalva Papuashvili, appelant le Parlement à s'abstenir d'adopter le projet de loi « sur la protection des valeurs familiales et des mineurs », qui fournit une base juridique à la discrimination à l'encontre des personnes LGBTI et perpétue la stigmatisation et la discrimination auxquelles ces personnes sont confrontées, publiée le 10 septembre.

Déclaration sur le droit de réunion pacifique en Géorgie, exprimant l'inquiétude face aux informations faisant état d'un usage disproportionné de la force par la police à l'encontre de manifestants majoritairement pacifiques et de journalistes couvrant les manifestations en Géorgie, et appelant les autorités à respecter leurs obligations dans ce domaine, publié le 4 décembre.

Italie
Lettre adressée au Président du Sénat italien, Ignazio La Russa, concernant le projet de loi 1236 sur la sécurité publique en instance devant le Sénat, qui soulève des préoccupations quant aux risques potentiels d'application arbitraire et disproportionnée de sanctions et de restrictions aux droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique, publié le 20 décembre.

Pologne
Lettres au Premier ministre, Donald Tusk, et à la Maréchale du Sénat polonais, Małgorzata Kidawa-Błońska, concernant la situation des droits humains à la frontière avec le Bélarus, exprimant des préoccupations au sujet de la pratique continue signalée de renvois sommaires de personnes à travers cette frontière, des conséquences sur les droits humains de la zone dite tampon établie le long de certaines parties de celle-ci, et au sujet d'un projet de loi exonérant de responsabilité pénale certains agents de l'État déployés dans les zones frontalières dans certaines conditions et dans des situations d'urgence, publié le 23 juillet.

République slovaque
Lettre adressée au Vice-président du Conseil national de la République slovaque, Peter Žiga, et aux Présidents de la Commission des lois constitutionnelles, Miroslav Čellár, de la Commission du droit public et du développement régional, Michal Šipoš, de la Commission des droits humains et des minorités nationales, Lucia Plaváková, et de la Commission de la culture et des médias, Roman Michelko, s'exprimant sur un projet de loi sur l'enregistrement des organisations à but non lucratif (en exprimant des préoccupations concernant les garanties procédurales appropriées, le non-respect des exigences de nécessité et de proportionnalité et l'effet dissuasif créé par l'enregistrement et l'étiquetage des « organisations bénéficiant d'un soutien étranger ») et un projet de loi sur le service public de radiodiffusion (soulignant l'importance de cadres législatifs garantissant l'indépendance des médias de service public vis-à-vis du contrôle gouvernemental, dans le contexte du remplacement de l'actuel service public de radiodiffusion par une nouvelle entité), publié le 14 mai.

Royaume-Uni
Déclaration relative à l'adoption par le Parlement britannique du projet de loi « sûreté du Rwanda (asile et immigration) » exprimant la crainte que ce texte empêche les personnes menacées d'expulsion vers le Rwanda d'avoir accès à des recours en cas de violation potentielle de l'interdiction absolue de refoulement, tout en excluant de manière significative la capacité des tribunaux britanniques à examiner de manière complète et indépendante les questions qui leur sont soumises, publiée le 23 avril.

1.3 Entretiens avec les autorités

Réunion avec le Ministre des Affaires étrangères de l'Arménie

Le 17 mai, en marge de la 133e Session du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à Strasbourg, le Commissaire a rencontré le Ministre des Affaires étrangères de l'Arménie, Ararat Mirzoyan. Ils ont discuté d'un certain nombre de questions relatives aux droits humains d'intérêt commun, y compris la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

Réunion avec la Ministre des Affaires étrangères de Slovénie

Le 17 mai, en marge de la 133e Session du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à Strasbourg, le Commissaire a rencontré la Ministre des Affaires étrangères de Slovénie, Tanja Fajon. Les discussions ont porté sur un certain nombre de questions d'intérêt commun relatives aux droits humains, notamment la situation des enfants ukrainiens, la liberté d'expression, l'environnement et les droits humains, ainsi que l'intelligence artificielle.

Réunion avec la Vice-ministre des Affaires étrangères de l'Ukraine

Le 17 mai, en marge de la 133e Session du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à Strasbourg, le Commissaire a rencontré la Vice-ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, Irena Borovets. Ils ont discuté de leurs priorités respectives dans le domaine des droits humains, y compris de la situation des enfants ukrainiens transférés en Russie et au Belarus.

Réunion avec la Ministre irlandaise des affaires européennes et de la défense

Le 17 mai, en marge de la 133e Session du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à Strasbourg, le Commissaire a rencontré et la Ministre irlandaise des affaires européennes et de la défense, Jennifer Carroll MacNeill, et échangé sur plusieurs questions, notamment l'impact de la guerre en Ukraine sur les droits humains et l'antisémitisme.

Réunion avec le Vice-ministre des affaires étrangères de la Tchéquie

Le 17 mai, en marge de la 133e Session du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à Strasbourg, le Commissaire a rencontré le Vice-ministre des affaires étrangères de la Tchéquie, Jan Marian. Ils ont discuté de leurs priorités respectives dans le domaine des droits humains, y compris la question des enfants ukrainiens transférés en Russie et au Belarus.

Rencontre avec le Ministre de la Justice de Pologne

Le 5 septembre, en marge de la Conférence informelle des Ministres de la Justice à Vilnius, le Commissaire a rencontré le Ministre de la Justice de la Pologne, Adam Bodnar. La discussion a porté sur un certain nombre de questions relatives aux droits humains, y compris des questions liées à l'État de droit.

Réunion en ligne avec le Vice-ministre des migrations et de la protection internationale de la République de Chypre

Le 6 septembre, le Commissaire a tenu une réunion en ligne avec le vice-ministre de la migration et de la protection internationale de Chypre, Nicholas A. Ioannides. Leurs échanges ont porté sur la situation des migrants et des demandeurs d'asile bloqués dans la zone tampon et sur les allégations de refoulement en mer.

Réunion avec le Chef du département des droits humains et des questions relatives aux minorités au ministère des Affaires étrangères de l'Autriche

Le 28 octobre, le Commissaire a rencontré la chef du département des droits humains et des questions relatives aux minorités au ministère des Affaires étrangères de l'Autriche, l'ambassadrice Ulrike Butschek. Leur échange a porté sur les priorités du Commissaire et les défis actuels en matière de droits humains sur le continent.

Réunion avec la Ministre de l'Egalité des genres et de la Diversité, Ministre de la Défense, et Ministre de la Mobilité et des Travaux publics du Luxembourg

Le 21 novembre, le Commissaire a rencontré la Ministre de l'Egalité des genres et de la Diversité, Ministre de la Défense, et Ministre de la Mobilité et des Travaux publics du Luxembourg, Yuriko Backes. Les discussions ont porté sur un certain nombre de domaines d'intérêt commun, notamment les questions relatives aux droits humains découlant de l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie, l'impact du conflit au Moyen-Orient sur les États membres du Conseil de l'Europe et les défis actuels du multilatéralisme.

Réunion avec le Président du Comité interministériel des droits humains d'Italie

Le 22 novembre, le Commissaire a rencontré le Président du Comité interministériel italien pour les droits humains, Giovanni Battista Iannuzzi. Les droits humains des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants ainsi que le rôle des INDH au niveau national ont notamment été abordés.

Réunion avec le Directeur général de l'administration publique et de l'État de droit démocratique du ministère de l'Intérieur et des Relations au sein du Royaume des Pays-Bas

Le 22 novembre, le Commissaire a rencontré le Directeur général de l'administration publique et de la primauté du droit démocratique du ministère de l'Intérieur et des Relations au sein du Royaume des Pays-Bas, Arne van Hout. Ils ont discuté de questions d'intérêt commun en matière de droits humains, notamment la lutte contre la discrimination et le respect de la liberté de réunion.

Réunion avec le Ministre de l'Education, de la Recherche, du Développement et de la Jeunesse de la République slovaque

Le 5 décembre, le Commissaire a rencontré le Ministre de l'Education, de la Recherche, du Développement et de la Jeunesse de la République slovaque, Tomáš Drucker. Ils ont discuté, entre autres, de la situation des Roms, notamment des efforts déployés pour lutter contre la ségrégation des enfants roms dans l'enseignement, de l'éducation préscolaire et de l'importance de la mémoire de l'Holocauste et de l'enseignement de la culture rom.

Réunion avec la Ministre sans portefeuille chargée de l'égalité de genre, de la prévention de la violence à l'égard des femmes et de l'autonomisation économique et politique des femmes de Serbie

Le 6 décembre, le Commissaire a rencontré Tatjana Macura, Ministre sans portefeuille chargée de l'égalité de genre, de la prévention de la violence à l'égard des femmes et de l'autonomisation économique et politique des femmes de Serbie. Elles ont échangé sur les défis actuels en matière de droits des femmes et d'égalité de genre en Serbie et sur la nécessité d'une meilleure protection des femmes roms.

Rencontre avec le Président de la République de Bulgarie

Le 9 décembre, le Commissaire a eu un échange à Strasbourg avec le Président de la République de Bulgarie, Rumen Radev. Les discussions ont porté, entre autres, sur la protection des droits humains en période difficile.

2 FOCUS THEMATIQUE

Introduction

Reflétant les priorités mises en avant par le Commissaire lors de son entrée en fonction, la section suivante contient une brève description des principales activités du Commissaire, organisées par domaines thématiques. Ces activités comprennent la publication de documents thématiques, l'organisation d'événements, la participation à des conférences ainsi que des réunions avec un large éventail de partenaires.

2.1 Conséquences de la guerre en Ukraine sur les droits humains

Dès le début de son mandat, le Commissaire s'est engagé à défendre les droits humains du peuple ukrainien. Tout au long de l'année, il a réagi aux conséquences de l'agression armée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine en matière de droits humains. Ses priorités consistaient notamment à maintenir la situation critique des enfants ukrainiens déplacés en Russie au premier plan de l'agenda politique international ; à défendre les droits humains des personnes vivant dans les territoires temporairement occupés, y compris la Crimée ; à répondre aux besoins humanitaires immédiats de l'Ukraine ; à maintenir l'accent sur la responsabilité pénale ; à rendre une justice centrée sur les victimes ; et à intégrer les droits humains dans tous les efforts et initiatives de paix et de reconstruction.

La première visite du Commissaire en 2024 a eu lieu en Ukraine (voir *Focus sur les pays)*. Par la suite, son engagement a consisté à échanger directement avec les autorités ukrainiennes et les organisations internationales, ainsi qu'à aborder des questions spécifiques relatives aux droits humains dans des déclarations et des discours.

- Le 15 mai, le Commissaire a rencontré Markiyan Kliuchkovskyi, Directeur exécutif du Registre du Conseil de l'Europe des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, à La Haye. Ils ont discuté de la responsabilité des crimes internationaux en Ukraine et de la justice réparatrice.

- Le 26 juin, le Commissaire a prononcé un discours lors du débat conjoint de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) sur les aspects juridiques et les droits humains de l'agression de la Russie contre l'Ukraine.

- Le même jour, le Commissaire a rencontré le Commissaire parlementaire ukrainien aux droits humains (Ombuds), Dmytro Lubinets. Ils ont échangé sur leurs priorités respectives et sont convenus de poursuivre leur coopération.

- Le 26 juin, le Commissaire a également rencontré une délégation de journalistes ukrainiens, de militants de la société civile et de victimes de violations des droits humains pour entendre leurs témoignages sur la situation des journalistes ukrainiens détenus en Russie.

- Le 3 juillet, le Commissaire a prononcé le discours d'ouverture de l'événement parallèle « Protéger les droits sociaux en temps de guerre en Ukraine » organisé à Vilnius à l'occasion de la Conférence de haut niveau sur la Charte sociale européenne sous les auspices de la Présidence lituanienne du Comité des Ministres (voir *Focus thématique - Droits sociaux*.

- Le 9 juillet, le Commissaire a publié une déclaration condamnant les attaques de missiles meurtrières menées la veille par la Russie contre des infrastructures civiles en Ukraine, notamment le bombardement d'Okhmatdyt, le plus grand hôpital pour enfants d'Ukraine.

- Le 5 septembre à Vilnius, le Commissaire a participé à la Conférence informelle des Ministres de la Justice des États membres du Conseil de l'Europe, organisée sous les auspices de la Présidence lituanienne du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. La conférence avait pour but d'aborder les questions critiques de la justice pénale internationale liées à la responsabilité des crimes internationaux commis en Ukraine et contre l'Ukraine. Le Commissaire a prononcé un discours sur la poursuite des crimes et l'exécution des jugements.

- En marge de la Conférence informelle des Ministres de la Justice, le Commissaire a rencontré la Ministre de la justice de la Lituanie, Ewelina Dobrowolska. Ils ont discuté des perspectives de développement d'un tribunal spécial sur le crime d'agression contre l'Ukraine et ont souligné l'importance de soutenir l'Ukraine, y compris par le biais de l'aide humanitaire.

- Le 1er octobre à Strasbourg, le Commissaire a rencontré un groupe de parents de civils et de militaires ukrainiens disparus ou détenus en Russie, accompagné de la Présidente de la délégation ukrainienne à l'APCE, Maria Mezentseva-Fedorenko. Il a souligné que tout devait être mis en œuvre pour retrouver et ramener tous les prisonniers de guerre et les détenus civils ukrainiens, y compris les enfants, qui sont portés disparus ou retenus en captivité par la Russie, et pour que les responsables des graves violations des droits humains commises à leur encontre rendent compte de leurs actes.

- Le 2 octobre à Strasbourg, le Commissaire a rencontré le premier vice-président du Mejlis du peuple tatar de Crimée, Nariman Dzhelyal, libéré de la captivité russe au début de l'année. Notant que de nombreuses autres personnes sont toujours détenues illégalement en Crimée et en Russie, le Commissaire a appelé à ce que toutes les personnes détenues illégalement soient disculpées et libérées.

- Lors de son échange avec les Délégués du Comité des Ministres le 19 novembre, à l'occasion des 1000 jours de l'invasion totale de l'Ukraine par la Russie, le Commissaire a attiré l'attention sur la nécessité de continuer à défendre les droits humains du peuple ukrainien, y compris les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les rapatriés qui sont confrontés à des pénuries de logement et à d'autres problèmes sociaux, les prisonniers détenus par les forces russes, que ce soit en Ukraine ou en Russie, et les enfants qui ont été emmenés en Russie.

- Le 5 décembre, le Commissaire a prononcé un discours enregistré en vidéo lors du Forum international des droits de l'homme « Décennie 2014-2024. Revendiquer les droits humains. Préserver la démocratie », organisé à Kyiv par le Commissaire parlementaire ukrainien aux droits humains.

2.2 Droits humains des Roms et des Gens du voyage

En 2024, le travail du Commissaire sur les droits humains des Roms et des Gens du voyage était une priorité et une partie importante de son programme était consacrée à mettre les défis auxquels ils sont confrontés au premier plan des discussions sur les droits humains. Il s'est concentré en particulier sur l'antitsiganisme ; sur la nécessité de travailler avec les Roms pour concevoir et mettre en œuvre de manière adéquate des politiques fondées sur les droits ; sur la nécessité de remédier au manque de données sur la situation des Roms et sur la promotion et la célébration de la culture rom. Le Commissaire a notamment exprimé son engagement en faveur d'une approche ciblée pour soutenir les femmes et les filles roms.

Le travail du Commissaire dans ce domaine a notamment consisté en des visites spécifiques en République slovaque, en Finlande et en Irlande (les mémorandums correspondants ont été publiés début 2025) et en des lettres adressées au Premier ministre et au Parlement de la République tchèque (voir *Focus sur les pays*). De plus, lors de son séjour à Thessalonique en juin, le Commissaire s'est engagé auprès des communautés roms locales vivant à la périphérie de la ville, visitant les quartiers d'Agia Sofia et de Dendropotamos et rencontrant un groupe de femmes et de filles roms. Outre cette dimension spécifique à chaque pays, son engagement en faveur des droits humains des Roms et des Gens du voyage a notamment consisté à :

- Dans une déclaration publiée le 5 avril, à l'approche de la Journée internationale des Roms, le Commissaire a déclaré que la protection des droits humains des Roms et des Gens du voyage doit devenir une priorité absolue dans les Etats membres du Conseil de l'Europe, soulignant que les expériences vécues de discrimination et l'ampleur des violations des droits humains auxquelles sont confrontés les Roms et les Gens du voyage sont choquantes.

- Le 8 avril, le Commissaire a participé à un événement organisé au Conseil de l'Europe pour marquer la Journée internationale des Roms, appelant au respect de la dignité des Roms et soulignant l'importance de la collaboration avec les jeunes.

- Le 18 juin, le Commissaire a prononcé un discours lors de la cérémonie de remise des prix d'excellence en journalisme « Reportage éthique sur les Roms et lutte contre le racisme et l'antitsiganisme dans les médias », organisée dans le cadre du programme conjoint EQUIROM de l'UE et des pays d'Europe centrale et orientale.

- Le 1er août, la veille de la Journée européenne de commémoration de l'Holocauste des Roms, le Commissaire a adressé un message vidéo à la conférence internationale intitulé « Mon témoignage s'adresse aux jeunes - Transmettre la mémoire pour l'avenir de la commémoration et de l'enseignement de l'Holocauste », organisée à Cracovie les 31 juillet et 1er août 2024, à l'occasion du 80e anniversaire du 2 août 1944. Le Commissaire a souligné l'importance de respecter le principe « plus jamais ça » et a insisté sur le fait que se souvenir signifie aussi reconnaître l'antitsiganisme d'aujourd'hui.

- Le 30 août, le Commissaire a rencontré en ligne Đorđe Jovanović, Président du Centre européen des droits des Roms. Ils ont échangé sur les défis actuels en matière de droits humains auxquels sont confrontés les

Roms et les Gens du voyage à travers l'Europe. Le Commissaire a fait part de son intention de travailler en étroite collaboration avec les organisations de la société civile dirigées par des Roms.

- De plus, les 9 et 10 septembre, le Commissaire a organisé une réunion de consultation avec des experts travaillant sur les droits humains des Roms et des Gens du voyage. Les discussions ont porté sur les principaux défis auxquels sont confrontés les Roms et les Gens du voyage dans toute l'Europe et sur les moyens de faire progresser au mieux la protection de leurs droits humains, notamment en luttant contre les inégalités, l'antitsiganisme et l'exclusion.

- Le 18 septembre, le Commissaire a adressé un message vidéo à la Réunion ministérielle sur l'intégration des Roms dans le cadre du processus d'élargissement de l'UE, qui précède le sommet du processus de Berlin 2024. Notant l'importance de cette réunion de haut niveau pour discuter de la meilleure façon d'honorer les droits humains des membres des communautés roms, il a souligné la nécessité d'unir les forces entre les pays à cette fin et de travailler en partenariat avec les Roms, en particulier les femmes et les jeunes Roms, pour susciter un changement réel et significatif.

- Le 10 décembre, le Commissaire a enregistré un message vidéo à l'occasion du lancement du Groupe de travail européen sur l'antitsiganisme et la justice transitionnelle pour les Roms, initié dans le cadre du projet « *Reclaiming our Past, Rebuilding our Future : New Approaches to Combating antigypsyism* » (projet Jekhipe). Notant que les schémas de discrimination et de haine perpétrés aujourd'hui à l'encontre des Roms remontent à l'histoire, le Commissaire a souligné l'importance de rendre justice pour les violations des droits humains commises dans le passé et s'est félicité de la création du groupe de travail. Il a particulièrement insisté sur la nécessité de concevoir des programmes de justice transitionnelle qui soient locaux et spécifiques à chaque pays et de placer la société civile au cœur de ces programmes.

2.3 Droits humains des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants

En 2024, le Commissaire s'est fortement engagé en faveur des droits humains des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants, en accordant une attention particulière aux violations systématiques aux frontières, notamment en réponse au phénomène d'instrumentalisation des migrations et à l'externalisation (par laquelle les États cherchent à faire gérer par d'autres États certains aspects de leurs propres responsabilités en matière de procédures d'asile ou de contrôle aux frontières). Le Commissaire a effectué plusieurs interventions spécifiques à certains pays en rapport avec ces questions, notamment des visites en Finlande et en Pologne pour traiter de la question de la protection des droits aux frontières, ainsi qu'en Irlande sur la question de l'hébergement des demandeurs de protection internationale. Il a également écrit des lettres à Chypre, à la Finlande et à la Pologne sur ces questions et a publié une déclaration sur le projet de loi sur le Rwanda au Royaume-Uni (voir *Focus sur les pays*). En outre, le Commissaire a présenté des observations écrites à la Cour européenne des droits de l'homme dans trois affaires contre la Lituanie, la Lettonie et la Pologne, concernant des allégations de renvois sommaires de personnes aux frontières de ces États avec le Bélarus (voir *Système de la Convention européenne des droits de l'homme*). Outre ces interventions spécifiques à certains pays, le Commissaire s'est engagé en faveur des droits humains des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants de la manière suivante :

- Le 4 avril, le Commissaire a rencontré le Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations et les réfugiés, David Best, au cours de laquelle ils ont échangé sur leurs mandats respectifs et la complémentarité de leurs activités.

- Il a également rencontré des partenaires clés lors de sa mission à Genève du 27 au 30 mai, notamment le Haut-Commissaire assistante chargée de la protection du HCR, Ruvendrini Menikdwela, et la Directrice général adjointe pour la gestion et la réforme de l'Organisation internationale pour les migrations (voir *Coopération avec les organisations européennes et internationales*).

- Le 20 juin, à l'occasion de la Journée mondiale des réfugiés, le Commissaire a souligné qu'un grand nombre de personnes qui atteignent nos côtes et franchissent nos frontières sont à la recherche d'un refuge contre la guerre et la persécution.

- De plus, le 5 septembre, le Commissaire a réagi aux récents naufrages survenus dans la Manche et en Méditerranée, notant que les Etats membres du Conseil de l'Europe devraient protéger les droits humains des réfugiés et des migrants en mer.

- Le 10 septembre, le Commissaire a participé à la 2e conférence internationale sur le trafic de migrants. Dans son discours, il a souligné l'importance d'une coopération et d'une coordination accrues, tout en étant conscient des risques que peut comporter le travail de lutte contre le trafic de migrants.

- Le 1er octobre, le Commissaire a eu un échange avec la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Il a indiqué cinq moyens de replacer les droits humains au cœur des politiques migratoires et frontalières.

- Le même jour, le Commissaire a également participé à un débat commun en séance plénière de l'Assemblée parlementaire, qui s'est concentré sur deux rapports concernant respectivement les migrants disparus et une approche européenne commune pour lutter contre le trafic de migrants. Le Commissaire a également abordé la tendance croissante à rejeter la loi et la sécurisation de la politique frontalière.

- Le 19 novembre, lors de son échange avec les Délégués du Comité des Ministres, le Commissaire s'est dit préoccupé par la sécurisation des frontières dans le contexte de l'instrumentalisation des migrations par des Etats tiers, qui peut conduire à des stratégies contraires aux engagements en matière de droits humains.

- Le 10 décembre, le Commissaire a publié une déclaration suite à la suspension par certains Etats membres du traitement des demandes d'asile des Syriens et à l'annonce de plans de retour vers la Syrie, au vu de la chute du régime Assad. Il a notamment souligné la nécessité de respecter le principe de non-refoulement, entre autres.

2.4 Intelligence artificielle et droits humains

Tout au long de l'année 2024, le Commissaire a soulevé la nécessité d'une intelligence artificielle respectueuse des droits humains et l'importance d'une surveillance humaine efficace, tant lors de réunions avec les autorités que lors de rencontres avec des acteurs de la société civile. La question a été abordée dans son discours prononcé le 17 mai lors de la 133e session du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe et lors de son échange de vues avec le Comité des Ministres le 19 juin. En outre :

- A la conférence annuelle 2024 de l'Institut de droit européen, organisée par l'Institut de droit européen à Dublin le 10 octobre, le Commissaire a souligné l'importance d'une surveillance humaine efficace.

- Au « Web Summit » à Lisbonne le 12 novembre, il a parlé sur le thème « Algorithmes d'injustice : Les droits humains à l'ère numérique », soulignant l'importance d'une bonne réglementation pour assurer une surveillance et une transparence efficaces. Lors du « Web Summit », le Commissaire a rencontré la Co-Présidente du Conseil de surveillance, Pamela San Martin. Ils ont discuté de l'importance de l'autorégulation des entreprises technologiques parallèlement à la réglementation externe.

- Lors de son échange de vues avec le Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI) le 4 décembre, le Commissaire a souligné l'impact de l'intelligence artificielle et de la désinformation, et de protéger les journalistes.

- Dans son discours inaugural (par message vidéo) à la « Conférence de Bled sur l'efficacité des institutions de médiation et des INDH face aux défis contemporains », organisée par l'institution de médiation de Slovénie à l'occasion de son 30e anniversaire le 5 décembre, le Commissaire a invité les participants à

envisager de participer à la surveillance du déploiement de l'intelligence artificielle au regard des droits humains.

2.5 Protection de l'environnement et droits humains

En 2024, le Commissaire s'est attaché à promouvoir la reconnaissance du droit à un environnement propre, sain et durable, à encourager le respect des normes relatives aux droits humains en matière de protection de l'environnement et de changement climatique, et à soutenir le travail des défenseurs des droits humains en matière d'environnement.

- Le 21 juin, le Commissaire a rencontré à Paris Michel Forst, le rapporteur spécial sur les défenseurs de l'environnement dans le cadre de la convention d'Aarhus, pour discuter de leur potentiel de coopération.

- Le 31 mai, le Commissaire a rencontré les lauréats de l'*Initiative Marianne pour les défenseurs des droits humains, le* programme français de soutien aux défenseurs des droits humains du monde entier. Il a souligné combien il était essentiel d'écouter et d'apprendre de leurs témoignages, notamment sur les menaces croissantes qui pèsent sur les défenseurs des droits humains travaillant sur l'environnement.

- Le 29 octobre, le Commissaire a participé à la 11e réunion inter-mécanismes des titulaires de mandats institutionnels pour la protection des défenseurs des droits humains à Paris. La réunion a fourni une plateforme pour engager des discussions stratégiques selon les règles de Chatham House, sur les moyens concrets d'améliorer la protection des défenseurs de l'environnement par la coopération et des actions complémentaires.

- Dans son discours prononcé lors de l'événement de haut niveau célébrant 25e anniversaire de l'institution, le Commissaire a identifié six défis majeurs menaçant les droits humains et a souligné la nécessité d'instaurer le respect de l'humanité au cœur de l'engagement, par exemple, dans la lutte contre le changement climatique.

2.6 Droits des femmes et égalité de genre

En 2024, le commissaire a fait part de son intention d'intégrer la dimension de genre dans toutes ses priorités, de l'importance d'adopter une approche intersectionnelle, de son engagement à lutter contre la violence à l'égard des femmes et de la nécessité d'une coopération interinstitutionnelle dans ce domaine.

- Le 20 novembre, le Commissaire a participé à un échange de vues avec la Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes du Conseil de l'Europe.

- Le même jour, le Commissaire a rencontré la présidente du GREVIO, Andriana Kostopoulou, pour discuter des préoccupations concernant la violence à l'égard des femmes et la violence domestique dans la région du Conseil de l'Europe, et des possibilités de promouvoir la ratification et la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul.

2.7 Droits des enfants et des jeunes

En 2024, le Commissaire a abordé les préoccupations particulières des enfants et des jeunes en matière de droits humains, reconnaissant l'importance de questions telles que l'accès aux droits et la représentation inadéquate des préoccupations et des intérêts des jeunes dans les processus démocratiques. Le Commissaire a souligné son engagement à mieux comprendre les préoccupations des jeunes et à travailler avec eux pour construire un avenir où chacun pourra jouir de ses droits humains.

- Le 14 mai, le Commissaire a eu un échange de vues avec des représentants de conseils nationaux de jeunesse et d'organisations internationales de jeunesse dans le cadre de l'événement jeunesse « Confiance en l'avenir », organisé dans le cadre des célébrations du 75e anniversaire du Conseil de l'Europe. Les

discussions ont porté sur l'accès des jeunes au logement, à l'éducation, à l'emploi et aux services de santé, ainsi que sur les préoccupations relatives à la participation et aux espaces civiques pour les jeunes.

- Le 21 mai, le Commissaire a adressé un message vidéo à l'occasion du lancement de la version espagnole du rapport sur *Les enfants, les jeunes et la peine de mort* publié par la Commission internationale contre la peine de mort. Soulignant l'importance de la lutte mondiale contre la peine de mort et des résultats obtenus dans ce domaine, il a insisté sur la nécessité de continuer à investir dans l'abolition effective de la peine de mort au sein du Conseil de l'Europe et au-delà, y compris à l'encontre des enfants.

- Le 19 juin, le Commissaire a rencontré Nina Grmuša, la Présidente et Margo Vorykhava, la Vice-présidente, nouvellement élues du Conseil consultatif pour la jeunesse afin de discuter de questions d'intérêt commun, notamment celles liées à l'accès aux droits et aux défis posés par les formes intersectionnelles de discrimination

2.8 Droits humains des personnes LGBTI

En 2024, le Commissaire s'est engagé à faire des défis auxquels sont confrontées les personnes LGBTI une priorité dans son rôle, à travailler avec les personnes LGBTI et à les défendre, ainsi qu'à dénoncer les abus. Il a souligné l'augmentation de la discrimination, du harcèlement, des attaques violentes, de la désinformation et du déni de l'identité de genre ; l'instrumentalisation politique, en particulier des personnes trans ; et l'effet dissuasif des lois dites de financement étranger, déjà adoptées dans un certain nombre d'États membres, et leur impact sur les organisations LGBTI en particulier. Il a également souligné l'importance des stratégies européennes pour contrer le recul actuel des droits humains des personnes LGBTI, qui résulte d'efforts anti-droits bien financés.

Le Commissaire a effectué un certain nombre d'interventions spécifiques à certains pays dans ce domaine, en envoyant une lettre demandant au Parlement géorgien de s'abstenir d'adopter le projet de loi « sur la protection des valeurs familiales et des mineurs » (*voir Focus sur les pays*) et en exprimant son inquiétude quant à l'adoption par le Parlement bulgare d'une législation interdisant la soi-disant « propagande » LGBTI dans les écoles. En outre :

- Le 15 mai, le Commissaire a participé au Forum IDAHOT+ 2024 à La Haye, aux Pays-Bas. Dans son discours, prononcé lors de la séance plénière d'ouverture, le Commissaire a évoqué les niveaux généralisés de discrimination, de harcèlement, de haine et de violence auxquels sont confrontées les personnes LGBTI, en particulier celles qui font face à une discrimination intersectionnelle, ainsi que l'instrumentalisation des personnes transgenres et intersexuées en politique. Dans ce contexte, il a exhorté les gouvernements, les organisations régionales et les sociétés à ne pas se contenter de faire comme si de rien n'était et à prendre des mesures.

- Au cours du Forum, le Commissaire a également participé à la réunion ministérielle informelle des ministres responsables des politiques d'égalité LGBTIQ+ et a rencontré de nombreuses parties prenantes, y compris des fonctionnaires et des militants.

- Le 17 mai, le Commissaire a marqué la Journée internationale contre l'homophobie, la biphobie et la transphobie (IDAHOT) en visitant la Robe arc-en-ciel d'Amsterdam au Conseil de l'Europe, organisée conjointement par les Pays-Bas, la Belgique, l'Estonie et le Luxembourg, en marge de la session formelle du Conseil de l'Europe.

- On 28 June, the Commissioner delivered a speech at the closing session of the EuroPride 2024 Human Rights Conference in Thessaloniki (Greece) expressing his alarm at the accounts he had heard, during the first months of his mandate, and urging all to remain hopeful, calling on the courage, tenacity and perseverance of the LGBTI communities.

- Le 28 juin, le Commissaire a prononcé un discours lors de la séance de clôture de la conférence sur les droits humains EuroPride 2024 à Thessalonique (Grèce). Il s'est dit alarmé par les récits qu'il avait entendus, au

cours des premiers mois de son mandat, et exhortant tout le monde à garder espoir, en faisant appel au courage, à la ténacité et à la persévérance des communautés LGBTI.

- En marge de la conférence, le Commissaire a rencontré le Vice-président de la Commission européenne, Margaritis Schinas, et le Député européen Marc Angel, ainsi que des défenseurs des droits humains LGBTI participant à l'événement.

- Le 4 décembre, le Commissaire a prononcé un discours lors d'une conférence sur la lutte contre la violence et la discrimination à l'égard des femmes lesbiennes, bisexuelles et queer (LBQ) en Europe, organisée par la Plate-forme parlementaire de l'APCE pour les droits des personnes LGBTI en Europe, en collaboration avec l'Unité SOGIESC du Conseil de l'Europe.

- Le 17 décembre, le Commissaire s'est exprimé lors de la Conférence 2024 de la Coalition pour l'égalité des droits à Berlin, en Allemagne. Il a souligné les menaces croissantes qui pèsent sur les droits humains des personnes LGBTI et des membres de la société civile qui travaillent dans ce domaine.

2.9 Droits sociaux

En 2024, le Commissaire a noté que les crises actuelles (notamment liées au climat, à la gestion des migrations, à la santé, au coût de la vie et aux conflits) ont mis en évidence l'importance des droits sociaux pour tous. Soulignant l'indivisibilité des droits humains, le Commissaire s'est engagé à défendre l'architecture des droits sociaux du Conseil de l'Europe et a insisté sur les défis communs pour la protection des droits humains et des droits sociaux pour tous, y compris les plus vulnérables.

- Le 3 juillet, le Commissaire a prononcé le discours d'ouverture de l'événement parallèle « Protéger les droits sociaux en temps de guerre en Ukraine » organisé à Vilnius à l'occasion de la Conférence de haut niveau sur la Charte sociale européenne sous les auspices de la Présidence lituanienne du Comité des Ministres. Il a souligné que les droits sociaux pouvaient contribuer à contrer la guerre menée par la Russie contre les droits humains en Ukraine et a suggéré que le fait d'intégrer fermement les droits humains, y compris les droits sociaux, dans la réponse au conflit et dans tous les processus de paix et de reconstruction permettrait d'obtenir des résultats plus équitables et plus durables.

- Le 4 juillet, le Commissaire a prononcé le discours d'introduction à la Conférence de haut niveau sur la Charte sociale européenne à Vilnius, pour faire le point sur la mise en œuvre de la Déclaration de Reykjavík en ce qui concerne les droits sociaux et la justice sociale. Le Commissaire a appelé les États membres à ratifier et à étendre leurs engagements au titre de la Charte sociale européenne révisée, à soutenir les travaux du Comité européen des droits sociaux et à intégrer les droits humains dans les politiques sociales, notamment en faisant appel à l'expertise des structures nationales de défense des droits humains pour l'élaboration des politiques correspondantes.

- Le 15 octobre, le Commissaire a tenu un échange de vues avec le Comité européen des droits sociaux, au cours duquel il a de nouveau soulevé ces questions.

2.10 Liberté d'association et liberté de réunion

En 2024, le Commissaire a souligné que les droits à la liberté d'association et de réunion pacifique, consacrés par la Convention européenne des droits de l'homme, sont la pierre angulaire d'une société démocratique. Il a rappelé aux États membres que toute restriction de ces droits doit être prévue par la loi, nécessaire, proportionnée, non discriminatoire et soumise à un contrôle juridictionnel indépendant.

Le Commissaire a fait des interventions spécifiques à certains pays concernant les développements législatifs en Géorgie, en Republic slovaque et en Italie et le maintien de l'ordre lors de manifestations en Géorgie (voir *Focus sur les pays*). Le 30 août, le Commissaire a soumis sa première intervention en tierce partie depuis le début de son

mandat concernant la liberté d'expression et la liberté d'association en Hongrie (voir *Système de la Convention européenne des droits humains*).

2.11 Liberté d'expression, liberté des médias et sécurité des journalistes

En 2024, le Commissaire a abordé les défis auxquels sont confrontés les journalistes à travers l'Europe, notamment l'absence de responsabilité pour les crimes commis contre les journalistes, la répression gouvernementale et le recours à des accusations criminelles et à des poursuites abusives pour étouffer le journalisme indépendant. Il a en outre souligné que la défense de la liberté de la presse est inextricablement liée à la préservation de la démocratie. Outre son travail spécifique à chaque pays, qui, au cours de la période de référence, a inclus sa visite en Slovaquie (voir *Focus sur les pays*), le Commissaire s'est engagé sur les questions relatives à la liberté d'expression, à la liberté des médias et à la sécurité des journalistes de la manière suivante :

- Le 2 mais, pour la Journée mondiale de la liberté de la presse 2024, le Commissaire a réaffirmé l'importance d'une presse libre et indépendante en tant que bien public, au service de l'intérêt général. Il s'est engagé à jouer son rôle en veillant à ce que les journalistes puissent travailler librement et en toute sécurité.

- Le 19 juin, le Commissaire a transmis un message vidéo pour féliciter Reporters sans frontières Allemagne pour ses 30 ans de défense de la liberté de la presse. Il a souligné que les journalistes risquent d'être blessés ou tués lorsqu'ils rendent compte d'événements et qu'ils ont besoin de protection et d'assistance.

- Le 1er novembre, le Commissaire a appelé les États membres à mettre fin à l'impunité pour les crimes commis contre des journalistes. Il a souligné que l'absence de justice pour les journalistes assassinés dans toute l'Europe est un signe inquiétant des dangers auxquels la presse est confrontée.

- Le 4 décembre, le Commissaire a participé à un échange de vues avec le Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI). Dans son discours, il a souligné l'importance de maintenir des médias libres, fiables et diversifiés pour relever les défis actuels, tels que l'impact de l'intelligence artificielle et de la désinformation, et de protéger les journalistes.

2.12 Lutte contre le racisme et l'intolérance

En 2024, le Commissaire a abordé un large éventail de questions relatives à la lutte contre le racisme et l'intolérance, en accordant une attention particulière à la montée de l'antisémitisme et de la haine envers les Musulmans en Europe, à la nécessité de lutter contre l'antitsiganisme et à l'importance du dialogue interconfessionnel.

- Le 12 avril, le Commissaire a rencontré la Présidente du Groupe de travail d'experts des Nations Unies sur les personnes d'ascendance africaine, Barbara G. Reynolds. Les discussions ont porté sur la nécessité de lutter contre l'afrophobie dans l'ensemble de la région du Conseil de l'Europe.

- Le 18 juin, à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre le discours haineux, le Commissaire a appelé à soutenir et à s'inspirer du pouvoir des jeunes pour créer des changements positifs et dire non à la haine.

- Le 25 juin, le Commissaire a rencontré des représentants de l'initiative française pour la jeunesse Salam, Shalom, Salut (3S) à Strasbourg afin de soutenir leur travail et de recueillir des informations sur leurs activités de lutte contre le racisme et la discrimination.

- Le 25 juin, le Commissaire a rencontré le représentant de la Conférence des rabbins européens à la Conférence des organisations internationales non gouvernementales (OING) du Conseil de l'Europe, le Rabbin Mendel Samama. Les discussions ont porté sur la nécessité de renforcer la lutte contre l'antisémitisme et les autres formes d'intolérance.

- Le Commissaire a eu un échange de vues avec la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) le 2 juillet, et le 17 octobre, il a pris la parole lors du séminaire annuel des organismes de lutte contre les discriminations de l'ECRI sur le racisme, l'intolérance et les inégalités.

- Le 23 octobre, le Commissaire a rencontré à Dublin des représentants des communautés juive et musulmane d'Irlande.

- Le 13 novembre à Lisbonne, le Commissaire a rencontré l'ambassadeur António de Almeida-Ribeiro, Secrétaire général adjoint du Centre de dialogue international (KAICIID.

2.13 Justice transitionnelle

En 2024, le Commissaire a souligné l'importance de la mémoire, de l'hommage aux victimes, de la lutte contre le déni du génocide et la glorification de ses auteurs, et de l'action visant à prévenir les violations flagrantes des droits humains à l'avenir.

- Le 24 mai, le Commissaire s'est félicité de l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies d'une résolution désignant le 11 juillet comme Journée internationale de réflexion et de commémoration du génocide de 1995 à Srebrenica. Dans sa déclaration, le Commissaire a souligné que le déni du génocide et la glorification de ses auteurs dans certains pays de la région de l'ex-Yougoslavie menacent l'Etat de droit, la paix et la cohésion sociale.

- Le 10 juillet, le Commissaire a publié une déclaration vidéo à l'occasion de la première Journée internationale de réflexion et de commémoration du génocide de Srebrenica en 1995.

- Le 29 août, pour la Journée internationale des victimes de disparitions forcées, le Commissaire a publié une déclaration commune avec le Comité des Nations Unies sur les disparitions forcées, le Groupe de travail des Nations Unies sur les disparitions forcées ou involontaires, la Commission interaméricaine des droits de l'homme, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et les représentants de l'Indonésie et de la Thaïlande auprès de la Commission intergouvernementale des droits de l'homme de l'ASEAN. La déclaration exprime la solidarité avec les victimes de disparitions forcées et les défenseurs des droits humains qui les soutiennent et constate que de nombreuses victimes sont toujours confrontées à des difficultés insupportables et que l'impunité prévaut.

2.14 Droits humains et le sport

Le 21 juin, le Commissaire a effectué une mission à Paris pour discuter avec la Ville de Paris, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) et des acteurs de la société civile de l'impact des Jeux olympiques et paralympiques sur les droits humains. Le 26 juin, le Commissaire a exprimé sa fierté de participer au passage de la flamme olympique à Strasbourg, illustrant les valeurs communes entre les Jeux olympiques et les droits humains, telles que celles relatives à l'inclusion et à la non-discrimination. Le 29 août, à la veille de l'ouverture des Jeux paralympiques de Paris 2024, le Commissaire a attiré l'attention sur le pouvoir de l'inclusion et de la participation pour remettre en cause les stéréotypes et apporter des changements positifs dans nos sociétés.

3 DEFENSEURS DES DROITS HUMAINS

Soutenir le travail essentiel des défenseurs des droits humain était une priorité importante pour le Commissaire en 2024. Le Commissaire a continué à suivre de près la situation des défenseurs des droits humains dans les États membres du Conseil de l'Europe, en utilisant les différents outils à sa disposition. Il a souligné que les restrictions excessives imposées à la société civile et aux défenseurs des droits humains sont souvent le signe d'un recul démocratique plus général, qui ouvre la voie à de nouvelles violations des droits humains.

L'une des façons dont le Commissaire entend soutenir les défenseurs des droits humains et éclairer son travail de protection contre les politiques et pratiques non conformes aux droits humains, est l'organisation de tables rondes. Les 21 et 22 novembre, le Commissaire a organisé une table ronde avec plus de 30 défenseurs des droits humains de l'ensemble du Conseil de l'Europe pour entendre leurs préoccupations concernant les tendances et les défis actuels. Les défenseurs des droits humains ont informé le Commissaire de l'hostilité croissante d'acteurs étatiques et non étatiques. Ils sont également confrontés à une insécurité financière croissante dans un contexte de tentatives de délégitimation et de réduction des financements des organisations de la société civile, tout en devant trouver davantage de ressources pour se défendre contre la désinformation et la diffamation. Les défenseurs des droits humains, en particulier les jeunes, sont souvent exclus d'une participation significative aux processus décisionnels, car ceux-ci se déroulent de plus en plus souvent dans le cadre de procédures d'urgence. La table ronde a également permis aux défenseurs des droits humains d'échanger avec le Commissaire sur la manière de renforcer leur protection et d'améliorer la coopération entre eux et le Bureau du Commissaire.

En outre, le Commissaire a abordé la situation des défenseurs des droits humains dans les États membres du Conseil de l'Europe par le biais d'un certain nombre d'interventions spécifiques à chaque pays, notamment une lettre adressée au Président de l'Azerbaïdjan (voir *Focus sur les pays)*, et par le biais d'échanges et de réunions avec un large éventail de partenaires, dont les suivants :

- Le 8 avril, dans son discours à l'Assemblée générale de la Conférence des organisations internationales non gouvernementales (CINGO) du Conseil de l'Europe, le Commissaire s'est engagé à donner la priorité à la défense de la société civile et au soutien des défenseurs des droits humains au cours de son mandat.

- Le 25 juin, dans un discours prononcé lors de la Conférence du Comité directeur pour les droits humains (CDDH) sur la protection et la promotion de l'espace de la société civile en Europe, le Commissaire a souligné la responsabilité de défendre la société civile soumise à de fortes pressions sur l'ensemble du continent.

- Le 31 mai, le Commissaire a rencontré les lauréats de l'*Initiative Marianne pour les défenseurs des droits humains, le* programme français de soutien aux défenseurs des droits humains du monde entier et a échangé sur les menaces croissantes qui pèsent sur les défenseurs des droits humains travaillant avec les femmes, les groupes autochtones et les minorités, ainsi que sur l'environnement.

- Le 21 juin, le Commissaire a rencontré à Paris Michel Forst, le rapporteur spécial sur les défenseurs de l'environnement dans le cadre de la convention d'Aarhus, pour discuter de leur potentiel de coopération.

- Le 15 juillet, le Commissaire a honoré la mémoire de Natalya Estemirova, défenseuse des droits humains en Tchétchénie (Russie) à l'occasion du 15^{e} anniversaire de son assassinat.

- En outre, le 30 septembre, le Commissaire a assisté à la cérémonie de remise du Prix Václav Havel des droits humains 2024, soulignant l'importance de ce prix qui témoigne du soutien de l'Assemblée parlementaire aux défenseurs des droits humains.

- Les 23 et 24 octobre, le Commissaire a assisté à la Plateforme de Dublin pour les défenseurs des droits humains de Frontline Defenders, où il a participé à une table ronde avec d'autres titulaires de mandats internationaux sur le travail de leurs institutions respectives, les possibilités de collaboration et le soutien que ces mandats peuvent apporter au travail des défenseurs des droits humains. Le Commissaire a également eu des entretiens individuels avec des défenseurs des droits humains de différents pays.

- Le 29 octobre, le Commissaire a participé à la 11e réunion inter-mécanismes des titulaires de mandats institutionnels pour la protection des défenseurs des droits humains (voir *Focus thématique*).

4 COOPERATION AVEC LES STRUCTURES NATIONALES DES DROITS HUMAINS

Le dialogue et un partenariat étroit avec les structures nationales des droits de l'homme (SNDH) ont été primordiaux pour le Commissaire en 2024. Le Commissaire a reconnu le rôle de premier plan des SNDH dans la réalisation des droits humains dans la vie quotidienne des personnes et la valeur d'une coopération efficace entre elles et le Bureau, ainsi qu'avec le Conseil de l'Europe dans son ensemble.

Le 17 octobre, le Commissaire a organisé un échange de vues d 'une demi-journée avec les responsables et les représentants de plus de 35 organismes de promotion de l'égalité, dont certains sont également des institutions de médiation et/ou des institutions nationales des droits humains, dans tout le Conseil de l'Europe. Les discussions ont porté sur les difficultés que rencontrent les personnes les plus marginalisées pour accéder aux structures nationales des droits humains et sur les stratégies déployées par les organismes de promotion de l'égalité pour les atteindre afin d'améliorer leur accès aux droits humains et d'obtenir réparation pour les violations des droits humains dont elles sont victimes.

Le Commissaire entretient des contacts étroits avec les structures nationales des droits humains lors de ses visites et missions dans les pays ainsi qu'à Strasbourg pour discuter principalement des développements nationaux en matière de droits humains. Il interagit également avec les réseaux de structures nationales des droits humains, notamment EQUINET, le Réseau européen des institutions nationales des droits humains (ENNHRI), l'Institut international de l'Ombudsman (IOI) et le Réseau européen des médiateurs pour enfants (ENOC). En 2024, ce travail comprenait les éléments suivants :

- Le 31 mai, le Commissaire a eu un échange avec la Commission irlandaise des droits humains et de l'égalité, le Réseau européen de mise en œuvre (EIN) et Louise O'Keeffe, défenseuse des droits humains pour les survivants d'abus sexuels sur enfants et requérante dans l'arrêt *O'Keeffe c. Irlande* de la Cour européenne des droits de l'homme.

- Le 24 juin, le Commissaire a rencontré la Défenseure des droits de la France, Claire Hédon, avec qui il a discuté de la coopération entre leurs institutions respectives et des défis en matière de droits humains en France.

- Le 27 juin, le Commissaire a rencontré le Défenseur public (Ombuds) de Géorgie, Levan Ioseliani, et sa Première Adjointe, Tamar Gvaramadze, afin d'échanger sur leurs priorités respectives et les développements récents dans le domaine des droits humains en Géorgie.

- Le 1er juillet, le Commissaire a rencontré la Défenseure des droits humains (Ombuds) d'Arménie, Anahit Manasyan. Ils ont discuté de leurs priorités respectives et des développements récents dans le domaine des droits humains en Arménie.

- Le 18 octobre, le Commissaire a rencontré Reinier Van Zutphen, Président du Conseil européen de l'Institut international de l'Ombudsman (IOI) et Ombuds des Pays-Bas, et Manuel Lezertua, Ombuds du Pays basque.

- Le 20 novembre, le commissaire a rencontré Louise Holck, présidente du conseil d'administration du Réseau européen des institutions nationales des droits humains (ENNHRI), et Debbie Kohner, secrétaire générale de ENNHRI.

- Outre les réunions à Strasbourg, le Commissaire a également échangé avec des institutions nationales de droits humains et leurs réseaux au cours de plusieurs missions, notamment avec le Commissaire aux droits humains du Parlement ukrainien, Dmytro Lubinets à Kyiv, l'Alliance mondiale des institutions nationales de droits de l'homme GANHRI à Genève et la Commission nationale consultative des droits humains française à Paris.

- Enfin, le 21 octobre, le Commissaire a prononcé un discours liminaire (en ligne) à l'occasion du 20e anniversaire du Défenseur des droits de l'homme d'Arménie lors de la conférence « *Ombuds Institutions / NHRIs amid Turbulent Times : Resilience and Challenges* ». Le 5 décembre, le Commissaire a prononcé un discours inaugural (par message vidéo) à la « Conférence de Bled sur l'efficacité des institutions de médiation et des INDH face aux défis contemporains », organisée par l'institution de médiation de Slovénie à l'occasion de son 30e anniversaire.

5 SYSTEME DE LA CONVENTION EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME

En 2024, le Commissaire a continué de consolider le rôle important de l'Institution dans le suivi du respect de la Convention et des arrêts de la Cour, tel que reconnu dans la Déclaration de Reykjavik. Il a exercé son droit, conformément à l'article 36, paragraphe 3, de la Convention, de soumettre des observations écrites à la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Comité Helsinki hongrois c. Hongrie*, concernant la liberté d'expression et la liberté d'association en Hongrie. L'affaire, introduite par une organisation non gouvernementale active, entre autres, dans le domaine des droits humains des migrants et actuellement pendante devant la Cour européenne des droits de l'homme, concerne l'introduction de l'article 353/A dans le Code pénal hongrois en juin 2018, qui criminalise le fait de « faciliter ou soutenir la migration illégale » et peut s'appliquer à toute assistance humanitaire aux migrants ou aux demandeurs d'asile. Le Commissaire a aussi soumis ses observations écrites à la Grande Chambre de la Cour européenne des droits de l'homme dans les affaires *C.O.C.G. et autres c. Lituanie*, *H.M.M. et autres c. Lettonie*, et *R.A. et autres c. Pologne*. Ces affaires concernent des renvois sommaires présumés de demandeurs d'asile par chacun des trois États à travers leurs frontières avec le Bélarus. La Grande Chambre a tenu une audience dans chacune des trois affaires le 12 février 2025, à laquelle le Commissaire a participé.

Le Commissaire a rencontré le Président de la Cour européenne des droits de l'homme, Marko Bošnjak, le 3 octobre, et a rencontré son prédécesseur, Síofra O'Leary, le 3 avril.

6 COOPERATION AVEC LES ORGANISATIONS EUROPEENNES ET INTERNATIONALES

Dès le début de son mandat, le Commissaire a accordé une priorité élevée à la collaboration avec d'autres organisations internationales et à la recherche de renforcer les synergies avec elles. Ainsi, le 21 novembre, lors de l'événement de haut niveau célébrant le 25e anniversaire de l'institution du Commissaire aux droits de l'homme, le Commissaire a organisé un segment de haut niveau sur la collaboration entre les organisations internationales, avec les réflexions d'Olof Skoog, Représentant de l'Union européenne pour les droits de l'homme, de Sirpa Rautio, Directrice de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE, de Tea Jaliashvili, Directrice suppléante du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE), et de Peggy Hicks, Directrice de la division de l'engagement thématique, des procédures spéciales et du droit au développement du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme.

Du 27 au 28 mai, le Commissaire s'est rendu à Genève pour établir des contacts et renforcer la coopération avec des interlocuteurs des Nations Unies et de la société civile. Il a présenté ses priorités et exploré des pistes de collaboration sur les principaux défis en matière de droits humains en Europe. Il a rencontré Ruvendrini Menikdiwela, Haut-Commissaire assistante chargée de la protection du HCR, Nada al-Nashif, Haut-Commissaire adjointe aux droits de l'homme du HCDH, Irena Sollorano, Directrice générale adjointe de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme (GANHRI) et le Service international pour les droits de l'homme (SIDH).

Le 25 juin, le Commissaire a rencontré Volker Türk, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits humains, à Strasbourg. La discussion a porté sur un large éventail de questions relatives aux droits humains, notamment la guerre d'agression de la Russie en Ukraine, les droits humains des Roms, la protection des défenseurs des droits humains et les migrations. Ils ont tous deux souligné l'importance d'unir leurs forces pour relever les défis actuels

en matière de droits humains. Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a également eu un échange avec le Bureau du Commissaire.

Le 16 octobre, le Commissaire a rencontré Nicolas Levrat, le rapporteur spécial des Nations Unies sur les questions relatives aux minorités, à Strasbourg. Ils ont discuté de leurs préoccupations communes concernant la protection des minorités dans la région, ainsi que des moyens concrets de renforcer la coopération et la complémentarité dans le cadre de leurs mandats respectifs, dans le cadre d'un effort commun pour faire en sorte que la diversité au sein des sociétés soit mieux acceptée et célébrée.

Le 2 septembre, en marge du Bled Strategic Forum en Slovénie, le Commissaire a rencontré la directrice de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE, Sirpa Rautio.

Le 13 novembre à Lisbonne, le Commissaire a rencontré la Commissaire Marta Santos Pais de la Commission internationale contre la peine de mort. Ils ont discuté de la nécessité de continuer à investir dans l'abolition effective de la peine de mort dans les régions voisines du Conseil de l'Europe et au-delà.

7 AUTRES REUNIONS

Session ministérielle du Comité des Ministres

Le 17 mai, lors de la 133e session du Comité des ministres du Conseil de l'Europe, le Commissaire a parlé de son rôle dans le suivi de la Déclaration de Reykjavik. En marge de la session ministérielle, le Commissaire a tenu les réunions bilatérales (voir *Focus sur les pays).*

Échange de vues avec le Comité des ministres

Dans son discours au Comité des Ministres le 19 juin, le Commissaire a défini les thèmes stratégiques qui guideraient son mandat et son objectif d'intégrer les droits humains dans les grandes questions du moment. Il a abordé les retombées du conflit au Moyen-Orient et a souligné l'importance de la coopération, de la complémentarité et du maintien de l'indépendance dans son rôle.

25e Anniversaire de l'Institution du Commissaire aux droits de l'homme

Le 21 novembre, le Commissaire a organisé un événement de haut niveau pour marquer le 25e anniversaire de l'institution. Cet événement s'inscrivait dans le cadre des activités de la Présidence luxembourgeoise du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Lors de la séance d'ouverture, le Commissaire a identifié six défis majeurs menaçant les droits humains. L'événement s'est poursuivi avec deux segments de haut niveau : le premier a porté sur l'impact de l'institution, avec des contributions des anciens Commissaires Álvaro Gil-Robles, Nils Muižnieks et Dunja Mijatović, ainsi qu'un message de Thomas Hammarberg. La seconde a mis l'accent sur la collaboration entre les organisations internationales (voir *Coopération avec les organisations européennes et internationales*).

Echange de vues avec la Commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'APCE

Le 16 avril, le Commissaire a eu un échange de vues avec la Commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Réunion avec une membre du Sénat espagnol et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Le 26 juin, le Commissaire a rencontré Laura Castel, membre du Sénat espagnol et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Ils ont discuté, entre autres, des récents développements relatifs aux droits humains en Espagne.

Réunion avec la Commission de l'APCE pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi)

Le 24 juin, le Commissaire a eu son premier échange avec la Commission de suivi de l'APCE. Il a présenté ses priorités, notamment la défense des droits humains du peuple ukrainien face à l'agression russe et des droits humains des personnes les plus marginalisées dans nos sociétés, ainsi que le soutien aux défenseurs des droits humains.

Rencontre avec un membre du Parlement grec et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Le 24 juin, le Commissaire a rencontré un membre du Parlement grec et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Georgios Stamatis, pour discuter de questions relatives à la situation des droits humains des communautés roms en Grèce.

Réunion avec des membres de l'Assemblée nationale turque et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Le 26 juin, le Commissaire a rencontré des membres de l'Assemblée nationale turque et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Berdan Öztürk et Ayşegül Doğan. Ils ont discuté de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et de la situation des droits humains dans le pays.

Renforcer la résilience des droits humains par la prospective stratégique

Le 27 juin, le Commissaire a délivré un message vidéo lors de l'événement parallèle « Renforcer la résilience des droits humains par la prospective stratégique » organisé par la Finlande en marge de la session d'été de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Réunion avec les membres du Bureau du groupe de la Gauche unitaire européenne à l'APCE

Le 30 septembre, le Commissaire a rencontré les membres du Bureau du groupe de la Gauche unitaire européenne à l'APCE, Andrej Hunko, Paul Gavan, Laura Castel et Berdan Öztürk, et a discuté d'une série de questions relatives aux droits humains en Europe et plus largement.

Echange de vues avec le groupe des indépendants et des libéraux démocrates au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

Le 14 octobre, le Commissaire a participé à un échange de vues avec le Groupe indépendant et libéral démocrate (ILDG) au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux. Dans son discours d'introduction, le Commissaire a présenté la dimension locale de son travail et a souligné le rôle important des autorités locales dans la protection des droits humains en Europe.

Echange de vues avec le Comité directeur sur la démocratie (CDDEM)

Le 30 octobre, le Commissaire a eu un échange de vues avec le Comité directeur pour la démocratie (CDDEM), au cours duquel il a mis l'accent sur l'interaction entre l'État de droit, la démocratie et les droits de l'homme, l'indivisibilité des droits humains et l'importance égale des droits civils et politiques et des droits sociaux pour la démocratie. Le Commissaire a invité le Comité à compter sur son soutien dans l'accomplissement de son important mandat.

Echange informel avec les Ambassadeurs itinérants pour les droits humains

Le 23 mai, le Commissaire a eu un exchange informel avec les Ambassadeurs itinérants de l'UE pour les droits humains de Finlande, de France, d'Allemagne, d'Islande, du Luxembourg, d'Espagne et de Suède. Les discussions ont porté sur les défis actuels en matière de droits humains et de démocratie.

Réunion des Ambassadeurs des pays nordiques et baltes

Le 3 décembre, le Commissaire a participé à un déjeuner de travail avec les représentants permanents des États nordiques et baltes au Conseil de l'Europe. Les discussions ont porté sur les priorités du Commissaire et sur certains des principaux défis actuels en matière de droits humains et de démocratie. La coopération et la coordination avec d'autres organes du Conseil de l'Europe et avec d'autres organisations multilatérales ont également été abordées.

4e édition de la conférence de haut niveau sur la situation mondiale des droits humains

Les 24 et 25 mai, le Commissaire a participé à la quatrième édition de la conférence de haut niveau sur la situation mondiale des droits humains, organisée par le *Global Campus of Human Rights* et *Right Livelihood* à Venise. Il est intervenu lors de l'évènement d'ouverture sur la manière de mieux protéger les défenseurs des droits humains et dans un panel sur la défense des droits humains en temps de guerre et de conflit. Le 25 mai, à Venise, le Commissaire a visité l'exposition d'art du pavillon du Saint-Siège à la Biennale de la prison pour femmes de Giudecca, la décrivant comme une démonstration puissante de la relation essentielle entre les arts et les droits humains.

Bled Strategic Forum

From 1 to 3 September the Commissioner participated in the Young Bled Strategic Forum and in the 19th edition of the International Conference of the Bled Strategic Forum in Slovenia. At the Young Bled Forum, the Commissioner had an inspiring conversation with more than 40 young leaders from over 30 countries around the world, during which he stressed that human rights are the roadmap to tackle current challenges and restore common ground.

Forum stratégique de Bled

Du 1er au 3 septembre, le Commissaire a participé au *« Young Bled Strategic Forum »* et à la19e édition de la Conférence internationale du Bled Strategic Forum en Slovénie. Lors du *« Young Bled Forum »*, le Commissaire a eu une conversation inspirante avec plus de 40 jeunes leaders de plus de 30 pays à travers le monde, au cours de laquelle il a souligné que les droits humains sont la feuille de route pour relever les défis actuels et rétablir un terrain d'entente.

Conférence à la galerie Hugh Lane

Le 9 octobre, à la Hugh Lane Gallery de Dublin, le Commissaire a présenté The artist as defender of Human Rights (L'artiste entant que défenseur des droits de l'homme) lors de la conférence spéciale organisée dans le cadre de l'exposition La Grande Illusion de l'artiste Brian Maguire.

Réunion avec le Président de l'ABTTF - Fédération des Turcs de Thrace occidentale en Europe

Le 17 avril, le Commissaire a rencontré le Président de l'organisation non gouvernementale ABTTF - Fédération des Turcs de Thrace occidentale en Europe, Halit Habip Oğlu, avec qui il a discuté des droits des personnes appartenant à des minorités nationales

Réunion avec la Commission indépendante sur la réconciliation et la recherche d'informations (Irlande du Nord)

Le 23 mai, le Commissaire a rencontré le Président et d'autres représentants de la Commission indépendante sur la réconciliation et la recherche d'informations (ICRIR). Ils ont discuté, entre autres, du travail de l'ICRIR concernant les affaires héritées des Troubles en Irlande du Nord et des développements les plus récents ayant un impact sur ce sujet.

Rencontre avec la Fondation Friedrich Naumann pour la liberté

Le 26 juin, le Commissaire a rencontré Anne Brasseur, ancienne présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et actuellement membre du conseil d'administration de la Fondation Friedrich Naumann pour la liberté.

Réunion avec la Secrétaire générale de l'Association pour la prévention de la torture

Le 6 septembre, le Commissaire a rencontré la Secrétaire générale sortante de l'Association pour la prévention de la torture, Barbara Bernath, et la Secrétaire générale entrante, Nicole Hogg, pour discuter de leurs priorités respectives et de la coopération.

Réunion avec Amnesty International

Le 2 octobre, le Commissaire a rencontré des représentants d'Amnesty International et a discuté des priorités respectives et de la coopération.

Réunion avec la campagne CURE

Le 2 octobre, le Commissaire a rencontré des représentants de la campagne CURE et a discuté des priorités respectives et de la coopération.

Réunion avec le Président du Conseil représentatif juif d'Irlande et réunion avec le président du Conseil musulman irlandais pour la paix et l'intégration

Le 23 octobre, le Commissaire a rencontré à Dublin le président du Conseil représentatif juif d'Irlande, Maurice Cohen, ainsi que d'autres interlocuteurs, sur des sujets liés à la lutte contre l'antisémitisme. Les discussions ont porté sur la nécessité de renforcer la lutte contre l'antisémitisme et de promouvoir la vie juive en Europe. Le même jour, le Commissaire a échangé avec le président du Conseil musulman irlandais pour la paix et l'intégration, Umar Al-Qadri, sur des questions concernant l'escalade de la haine antimusulmane en Europe et sur l'importance de renforcer le respect des communautés religieuses dans nos sociétés.

Réunion avec le Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe

Le 13 novembre, le Commissaire a rencontré la Directrice exécutive du Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe, Pilar Morales, à Lisbonne. Ils ont discuté de questions d'intérêt commun en matière de droits humains, notamment de l'autonomisation des femmes et des jeunes.

Réunion avec le Centre de dialogue international (KAICIID)

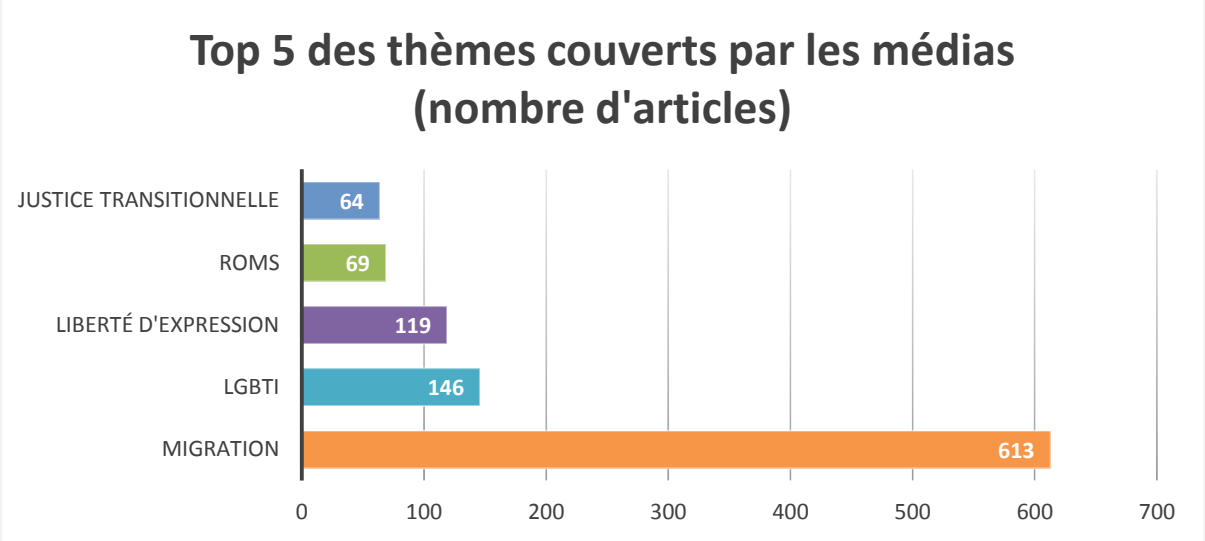
Le 13 novembre à Lisbonne, le Commissaire a rencontré l'ambassadeur António de Almeida-Ribeiro, Secrétaire général adjoint du Centre de dialogue international (KAICIID), et des membres de son personnel. Les discussions ont porté sur les défis actuels en matière de droits humains et de démocratie.

Réunion avec le Directeur exécutif du TGEU Trans Europe et Asie centrale

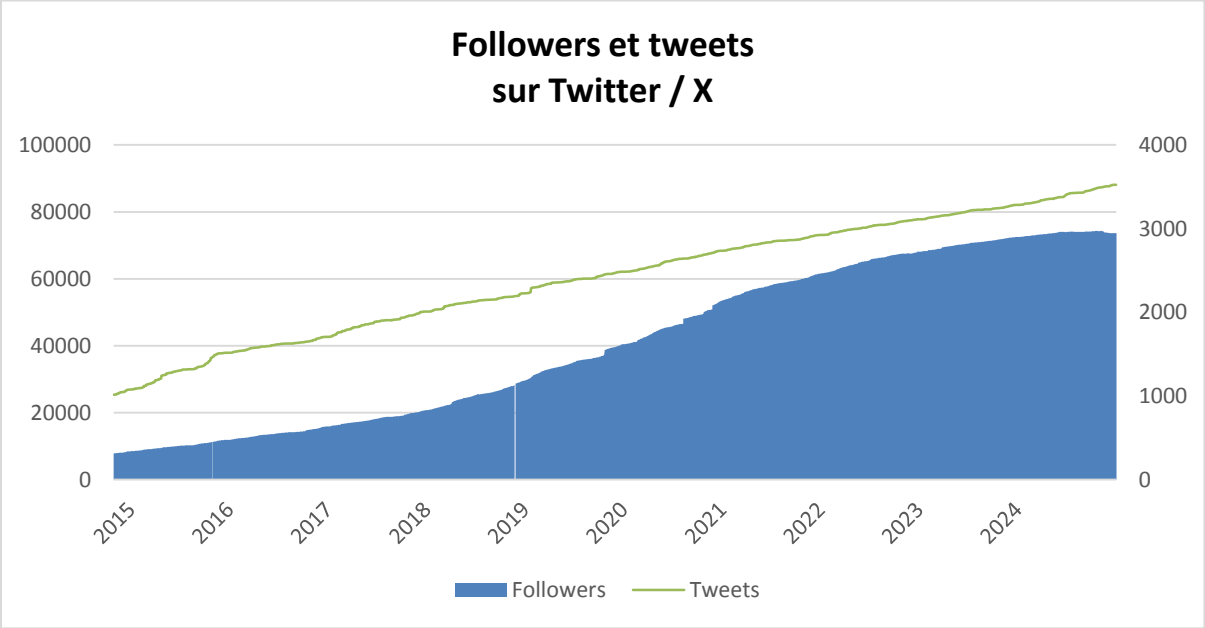
Le 17 décembre, le Commissaire a rencontré Ymania Brown, directrice exécutive de TGEU (Trans Europe and Central Asia) à Berlin, en Allemagne. Ils ont discuté de l'état des droits humains pour les personnes transgenres en Europe, ainsi que des moyens de renforcer les protections et de se défendre contre un retour en arrière.

8 ACTIVITES DE COMMUNICATION

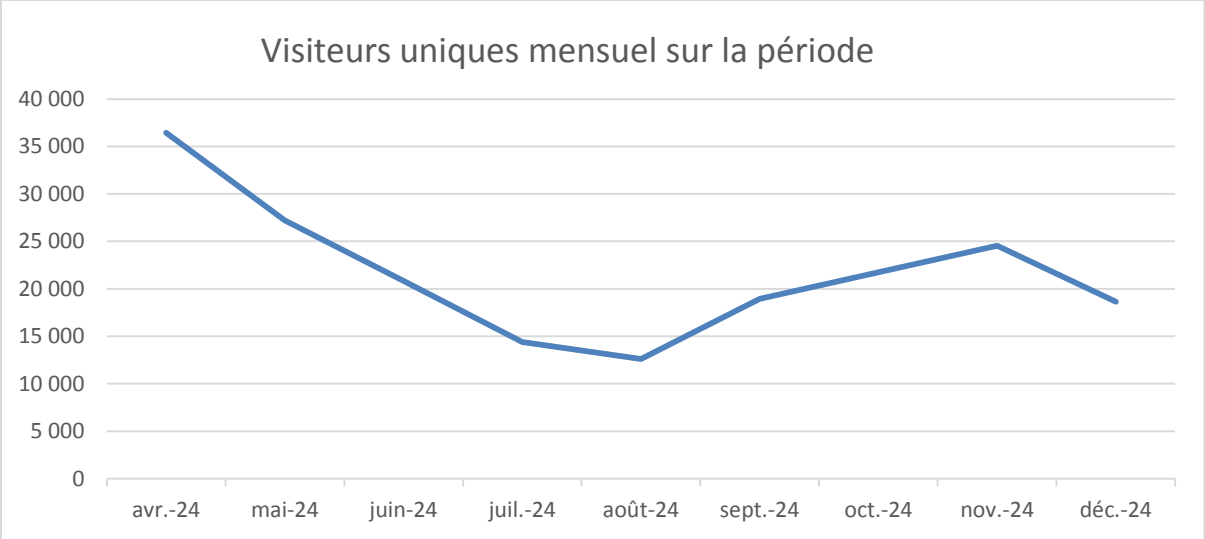
Plus de 900 articles de presse ont couvert le travail du Commissaire au cours de la période considérée (avril-décembre 2024). Les sujets les plus couverts ont été la migration, les droits des personnes LGBTI, les droits des Roms et les défenseurs des droits humains.

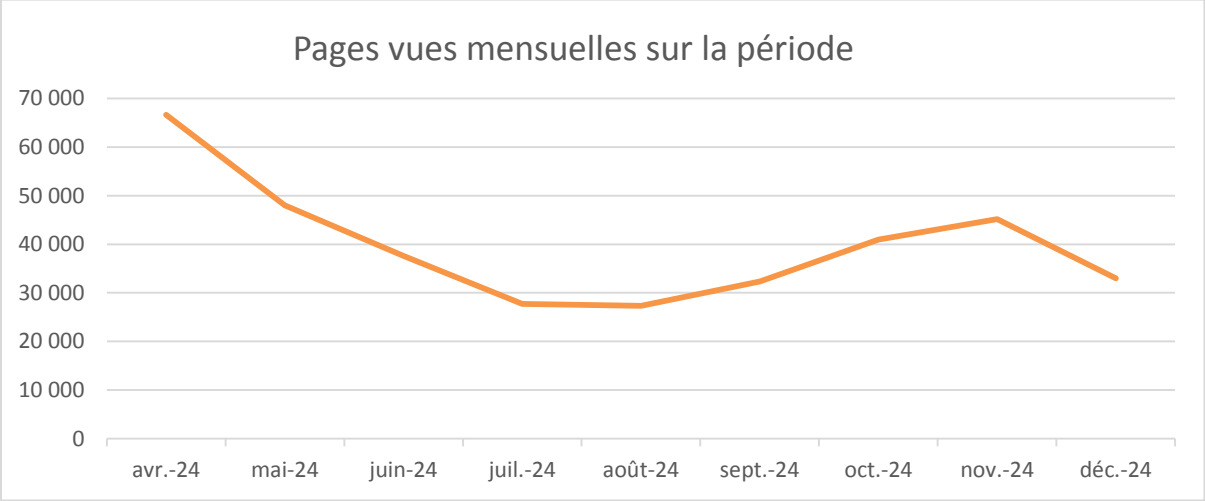


Plus de 200 posts ont été publiés sur X, générant un total de plus de 700 000 impressions et un taux d'engagement de plus de 5 %. Le nombre d'abonnés a augmenté de plus de 2 500.



Sur la période, plus de 190 000 visiteurs uniques ont visité le site, avec plus de 350 000 pages vues.





9 PERSONNEL ET BUDGET

En 2024, le nombre total de postes permanents au sein du Bureau du Commissaire est resté inchangé, à 30 postes (22 postes de grade A et 8 postes de grade B). Le Bureau employait trois agents temporaires financés par le budget ordinaire. Les crédits budgétaires ordinaires globaux s'élevaient à 4 470 100 euros, soit 1,5 % du budget ordinaire total.

Le budget du Commissaire aux droits de l'homme couvre la structure de base indispensable à la mise en œuvre des activités prévues par son mandat, qui doivent être financées par des moyens permanents provenant du budget ordinaire du Conseil de l'Europe.

ANNEXE

Résumé des activités du 1er janvier au 30 mars 2024

La présente annexe contient une synthèse des activités menées par la Commissaire aux droits de l'homme, Dunja Mijatović, entre le 1er janvier et le 30 mars 2024, date de la fin de son mandat de six années.

Focus sur les pays

Visites

Du 18 au 20 mars 2024, la Commissaire a effectué une visite au Monténégro, axée sur la cohésion sociale, la lutte contre le discours de haine et la discrimination, et le respect de la liberté d'expression.

Rapports et lettres

Allemagne

- Rapport de la Commissaire aux droits de l'homme à la suite de sa visite en Allemagne du 27 novembre au 1er décembre 2023, avec des recommandations concernant les structures et les cadres juridiques en place pour protéger les droits humains et l'accès aux droits sociaux, en particulier la protection contre la pauvreté et le droit à un logement adéquat (publié le 19 mars avec la référence CommHR(2024)13).

Arménie et Azerbaïdjan

- Observations sur la situation des droits humains de toutes les personnes touchées par le conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan au sujet de la région du Karabakh à la suite de la visite de la Commissaire aux droits de l'homme, du 16 au 23 octobre 2023 (publié le 12 janvier avec la référence CommHR(2024)1).

Bosnie et Herzégovine

- Lettre de la Commissaire aux droits de l'homme à la présidente du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine, Borjana Krišto, au premier ministre de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, Nermin Nikšić, et au Premier ministre de la Republika Srpska, Radovan Višković, sur le traitement des violations graves des droits humains commises dans le passé (daté le 4 décembre 2023 and publiée le 8 février 2024).

Croatie

- Lettre de la Commissaire aux droits de l'homme au Premier ministre de la Croatie, Andrej Plenković, sur le traitement des violations graves des droits humains commises dans le passé (daté le 4 décembre 2023 and publiée le 8 février 2024).

Macédoine du Nord

- Lettre au Premier ministre de la Macédoine du Nord (en exercice lorsqu'elle avait été envoyée), Dimitar Kovačevski, sur le traitement des violations graves des droits humains commises dans le passé (daté le 4 décembre 2023 and publiée le 8 février 2024).

Monténégro

- Lettre de la Commissaire aux droits de l'homme au Premier ministre du Monténégro, Milojko Spajić, sur le traitement des violations graves des droits humains commises dans le passé (daté le 4 décembre 2023 and publiée le 8 février 2024).

Serbie

- Lettre de la Commissaire aux droits de l'homme au Premier ministre de l'époque de la Serbie, Ana Brnabić, sur le traitement des violations graves des droits humains commises dans le passé (daté le 4 décembre 2023 and publiée le 8 février 2024).

Slovénie

- Lettre de la Commissaire aux droits de l'homme au Premier ministre de la Slovénie, Robert Golob, sur le traitement des violations graves des droits humains commises dans le passé (daté le 4 décembre 2023 and publiée le 8 février 2024).

Türkiye

- Mémorandum sur la liberté d'expression et des médias, et sur la situation des défenseurs des droits humains et de la société civile en Türkiye (publie le 5 mars avec la référence CommHR(2024)16).

Focus thématique

Impact de la guerre en Ukraine sur les droits humains

Le 23 février, la Commissaire a publié une déclaration marquant le deuxième anniversaire de l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie et le dixième anniversaire de l'annexion illégale par la Russie de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol en Ukraine.

Droits humains des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants

Le 22 février, la Commissaire a publié sa Recommandation « Protéger les défenseurs : mettre fin à la répression des défenseurs des droits humains qui aident les réfugiés, les demandeurs d'asile et les migrants en Europe ». Le 6 mars, la Commissaire a exprimé sa préoccupation quant à l'impact des politiques d'asile et de migration sur l'État de droit en Europe, notamment dans une tribune intitulée « Looking tough on migration is eroding human rights » (La sévérité à l'égard de l'immigration porte atteinte aux droits humains), publiée sur le site Politico. Le 26 mars, la Commissaire a réagi aux pratiques des autorités françaises rapportées par plusieurs médias comme mettant en danger la vie des migrants dans la Manche.

Liberté d'expression, liberté des médias et sécurité des journalistes

Le 2 février, la Commissaire a déclaré que le droit à la justice n'avait pas été respecté pour le journaliste serbe Slavko Ćuruvija, et que la lutte pour la justice et la liberté des médias devait se poursuivre, à la suite de l'acquittement par la Cour d'appel de Belgrade des suspects du meurtre de Slavko Ćuruvija en 1999. Le 21 février, la Commissaire a commémoré l'assassinat brutal du journaliste slovaque Ján Kuciak et de sa fiancée Martina Kušnírová six ans plus tôt. Le 26 février, la Commissaire s'est adressée par message vidéo à la conférence organisée par la Coalition britannique contre les poursuites stratégiques visant la mobilisation publique (SLAPP). Le 25 mars, la Commissaire a publié une déclaration appelant l'Azerbaïdjan à libérer toutes les personnes, y compris les journalistes et les militants de la société civile, qui ont été emprisonnées pour leur travail légitime ou pour avoir exprimé des opinions dissidentes ou critiques.

Droits des femmes et égalité de genre

Le 10 janvier, la Commissaire a salué la ratification de la Convention d'Istanbul par la Lettonie, exhortant tous les États membres à ratifier et à mettre pleinement en œuvre cet instrument historique pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles. Le 25 janvier, la Commissaire a participé à la table ronde sur la Journée internationale des femmes dans le multilatéralisme, organisée par la représentation du Liechtenstein au Conseil de l'Europe. Le 15 février, la Commissaire a publié un article dans le carnet des droits humains intitulé « Protéger les droits humains des travailleuses et travailleurs du sexe ». Le 27 février, la Commissaire a publié un rapport de suivi sur la santé et les droits sexuels et reproductifs dans l'espace du Conseil de l'Europe. Le 28 février, la Commissaire a présenté le rapport de suivi sur la santé et droits sexuels et reproductifs dans l'espace du Conseil de l'Europe lors d'un événement organisé à Crozet (France) par le *Center for Reproductive Rights*. Le 4 mars, la Commissaire a salué la décision de la France d'inscrire l'avortement dans sa Constitution, y voyant une étape historique protégeant une composante intégrale des droits humains et de l'égalité de genre. Le 8 mars, la Commissaire a publié une déclaration à l'occasion de la Journée internationale des femmes, soulignant que le libre accès à des soins de santé sexuelle et reproductive de qualité est essentiel pour les droits des femmes et l'égalité de genre. Le 15 mars, la Commissaire a

participé à la conférence du Conseil de l'Europe et du Centre Aire intitulée « La mise en œuvre de la Convention d'Istanbul par la jurisprudence : Le dialogue judiciaire pour une réponse judiciaire efficace ».

Droits humains des personnes LGBTI

Le 24 janvier, la Commissaire a eu un échange avec le rapporteur général de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes (LGBTI), Christophe Lacroix. Le 16 février, la Commissaire s'est félicitée de l'adoption par le Parlement grec d'un projet de loi instaurant le mariage entre personnes de même sexe. Le 14 mars, la Commissaire a publié un document thématique sur « Droits humains et identité et expression de genre », ainsi que 15 recommandations principales à l'intention des Etats membres. Le 27 mars, la Commissaire a publié une déclaration dans laquelle elle appelle les autorités géorgiennes à garantir la protection des droits humains des personnes LGBTI et à assurer un environnement favorable aux activités de la société civile et des défenseurs des droits humains.

Droits humains des personnes handicapées

Le 21 mars, la Commissaire a publié deux communications au Comité des Ministres dans le cadre de la surveillance de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme relatifs à la protection des droits des personnes souffrant de déficiences intellectuelles ou de troubles de la santé mentale en Roumanie.

Lutte contre le racisme et l'intolérance

Le 24 janvier, la Commissaire a publié une déclaration soulignant la nécessité de connaître le passé, de condamner et de rejeter toute négation ou déformation de l'Holocauste et de tenir compte des signes avant-coureurs de la haine, de l'intolérance et de la violence. Le 27 janvier, la Commissaire a publié une déclaration saluant la commémoration conjointe par les musulmans et les juifs de la Journée internationale du souvenir de l'Holocauste au Centre commémoratif de Srebrenica à Potočari, en Bosnie-Herzégovine. À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le 21 mars, la Commissaire a appelé tous les États membres à respecter leurs engagements en matière de lutte contre le racisme et la discrimination raciale.

Justice transitionnelle

Le 30 janvier, la Commissaire a rencontré la présidente du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux (IRMCT), la juge Graciela Gatti Santana. Le 30 janvier, la Commissaire s'est félicitée de la signature par le greffier de l'IRMCT et le ministre de la Justice de Bosnie-Herzégovine d'un mémorandum d'accord relatif à la coopération sur l'inscription des jugements du TPIY et de l'IRMCT dans les casiers judiciaires en Bosnie-Herzégovine, invitant la Serbie, où cette inscription n'a pas encore eu lieu, à suivre cet exemple. Le 12 février, la Commissaire a rencontré une délégation de la Commission indépendante pour la réconciliation et la récupération d'informations (ICRIR), y compris son commissaire en chef, Sir Declan Morgan, au sujet du travail prospectif de l'ICRIR sur les affaires héritées des Troubles en Irlande du Nord. Le 21 mars, la Commissaire a participé à une conférence régionale de la société civile intitulée « Construire un agenda commun pour la prévention dans les Balkans occidentaux » qui s'est concentrée sur les défis et les pratiques prometteuses liés au traitement du passé violent des guerres des années 1990 dans la région. Le 19 mars, après avoir vu la pièce "671-Hunt" au Théâtre national du Monténégro (voir « Visites et missions »), la Commissaire a souligné que l'art est un outil puissant pour parler des atrocités du passé, pour honorer les victimes et pour guérir les sociétés, et que les jeunes sont au cœur de la construction d'un avenir meilleur dans la région.

Intelligence artificielle et droits humains

Le 13 mars, la Commissaire a publié une déclaration appelant les Etats membres à fonder la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle (CAI) sur les droits humains et exprimant son espoir que l'instrument traite efficacement des impacts négatifs de l'IA sur les individus et la société et étende la prévisibilité et la fiabilité de l'utilisation des systèmes d'IA dans le monde entier.

Administration de la justice

Le 16 février, réagissant au décès soudain d'Alexei Navalny, la Commissaire a souligné qu'il s'agissait de l'épilogue tragique d'années de représailles exercées contre lui par les autorités russes, ajoutant qu'il n'aurait pas dû être emprisonné en premier lieu.

Coopération avec les structures nationales des droits humains

Le 15 janvier, la Commissaire a rencontré la Défenseure des droits de la France, Claire Hédon. Le 1er mars, la Commissaire a envoyé un message vidéo à la Commission des droits humains d'Irlande du Nord (NIHRC), à l'occasion de son 25e anniversaire.

Autres réunions

Rencontre avec le Président du Monténégro

Le 23 janvier, la Commissaire a rencontré le Président du Monténégro Jakov Milatović. Ils ont discuté de l'importance de s'engager à nouveau en faveur des droits humains et des principes de l'État de droit, ainsi que des défis actuels en matière de droits humains, notamment la guerre en Ukraine.

Réunion des chefs de bureau du Conseil de l'Europe

Le 30 janvier, la Commissaire a eu un échange avec les chefs des bureaux du Conseil de l'Europe à Strasbourg. Elle a réitéré son appréciation pour le haut niveau de coopération entre les bureaux sur le terrain et son Bureau, concernant à la fois la substance et l'aide à la logistique.

Conférence annuelle estonienne sur les droits humains

Le 9 février, la Commissaire a participé à une table ronde lors de la réunion annuelle de l'Institut estonien des droits humains.

Rencontre avec le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

Le 27 février, à Genève, la Commissaire a eu un échange de vues avec le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme, Volker Türk, sur la situation des droits humains en Europe et sur les progrès et les défis actuels à l'issue de son mandat de 6 ans.

4th Fundamental Rights Forum

On 11 and 12 March, the Commissioner took part in the 4th Fundamental Rights Forum, organised by the European Union Agency for Fundamental Rights, and was one of the speakers in the Closing Panel - Reflecting on the Forum's discussions.

4ème Forum des droits fondamentaux

Les 11 et 12 mars, la Commissaire a participé au 4ème Forum des droits fondamentaux, organisé par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, et elle a été l'une des orateur(e)s du Panel de clôture - Réflexion sur les discussions du Forum.

Discussion avec la Présidente de la Slovénie

Le 15 mars, la discussion de la Commissaire avec Nataša Pirc Musar, présidente de la Slovénie, a été diffusée dans le podcast personnel du président « Moč besede » sur YouTube. Les discussions ont porté sur les défis actuels en matière de droits humains et de démocratie.

Échange de vues avec le Congrès

Le 26 mars, le Commissaire s'est adressé au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et a eu un échange avec lui sur les défis les plus critiques pour les droits humains en Europe, lors de la 46e session du Congrès du 26 au 28 mars 2024 à Strasbourg.

Défenseurs des droits humains

Le 26 février, la Commissaire a souligné que la défenseuse lettone des droits humains Ieva Raubiško devrait être autorisée à travailler librement et en toute sécurité et que le fait de travailler pour sauver des vies ne devrait pas être criminalisé. Le 27 février, la Commissaire a déclaré que la condamnation d'Oleg Orlov de Memorial, un partenaire de longue date de son bureau, était un nouveau coup porté à la justice et aux droits humains dans la Fédération de Russie. Le 25 mars, la Commissaire a publié une déclaration appelant l'Azerbaïdjan à créer un environnement favorable aux activités des défenseurs des droits humains et d'autres, notamment en ce qui concerne la jouissance des droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique (voir « Activités thématiques – Liberté d'expression, liberté des médias et sécurité des journalistes »). Le 27 mars, la Commissaire a publié une déclaration dans laquelle elle appelle les autorités géorgiennes à assurer un environnement favorable aux activités de la société civile et des défenseurs des droits humains, et réaffirme sa solidarité avec tous ceux qui promeuvent et défendent les droits humains.

Système de la Convention européenne des droits de l'homme

Le 25 janvier, la Commissaire a rencontré Síofra O'Leary, Présidente de la Cour européenne des droits de l'homme. Le 26 janvier, la Commissaire a assisté à l'audience solennelle d'ouverture de l'année judiciaire de la Cour européenne des droits de l'Homme.

Le 21 mars, la Commissaire a rendu publique deux communications transmises au Comité des Ministres dans le cadre de la surveillance de l'exécution des arrêts rendus par la Cour européenne des droits de l'homme dans les deux groupes d'affaires, *Centre de ressources juridiques au nom de Valentin Câmpeanu c. Roumanie et N. (n° 2) c. Roumanie* et *Parascineti c. Roumanie* et *Cristian Teodorescu* et *N. c. Roumanie.* Ces groupes d'arrêts concernent la protection en Roumanie des droits des personnes présentant des troubles de développement intellectuel ou de la santé mentale.